



Procès Verbal du Conseil de l'Ecole Doctorale

Réunion du 17 septembre 2010 - 09h30-12h15 – Salle PPDB-3.3 ; Campus Grimaldi

Présents (Mmes et MM)

Agostini Dominique (P-ext) – Albertini Jean Baptiste (P-ext) – Bianchi Dominique (P-ext) – Bisgambiglia Paul (Pr-UCPP) – Comiti Jean-Marie (Pr-UCPP) – Coppolani Jean-Yves (Pr-UCPP) – Costa Jean (Pr-UCPP) – Giorgi Nathalie (Ing-UCPP) – Maupertuis Marie-Antoinette (Pr-UCPP) – Mercuri Cindy (Doctorante) – Pinelli Jean-Pierre (P-ext) – Quenot Sébastien (Doctorant) – Santucci Jean-François (Pr-UCPP).

Procuration

Benedetti Davia (Doctorante) à Quenot Sébastien (Doctorant)
Romani Paul-Marie (Pr-UCPP) à Maupertuis Marie-Antoinette (Pr-UCPP)

Ordre du jour

Les Activités de l'Ecole Doctorale

1. Bilan d'activités de l'année 2009-10 *Pièce jointe*
2. Proposition d'activités pour l'année 2010-11 *Pièce jointe*

Le fonctionnement de l'Ecole Doctorale

3. Proposition de Budget primitif 2011. *Pièce jointe*
4. Proposition de Structuration de l'Ecole Doctorale. *Pièce jointe*
5. Proposition de Calendrier administratif 2011. *Pièce jointe.*

Thèses et Projets de Thèses

6. Convention de Partenariat privilégié INRA de Corse / ED. *Pièce jointe*
7. Renouvellement de BR et BRD ; avis sur les demandes. *Pièce jointe.*
8. Agrément des Projets de Thèses 2010-2011. *Pièce jointe.*
9. Demande de dérogation pour direction de thèses. *Pièce jointe.*
10. Candidatures à un contrat doctoral ; examen et classement. *Pièce jointe.*

Nota : S'agissant des points 7, 8 et 10, dans l'impossibilité de reproduire tous les dossiers à l'intention des membres du Conseil, les dossiers complets sont à disposition pour consultation auprès du Secrétariat de l'Ecole Doctorale.

Autres points

11. Questions diverses.

Préambule

a. Représentants du collège « Doctorant »

Le directeur de l'Ecole doctorale rappelle les élections de renouvellement des membres du collège « Doctorants » qui se sont déroulées le 1^{er} juillet 2010. Les membres du Conseil relevant de ce collège sont désormais Mmes Davia Benedetti et Cindy Mercuri et M Sébastien Quenot. Par rapport à la représentation précédente, cela correspond donc au remplacement de Mlle Jeanne Laleure par M Sébastien Quenot. Le Directeur remercie la doctorante sortante pour sa participation aux travaux du Conseil et souhaite la bienvenue au doctorant entrant. Il dit son souhait d'une participation accrue des doctorants aux activités de l'Ecole Doctorale

b. Procès-verbal du conseil du 12 janvier 2010.

Le procès verbal a été soumis à l'approbation des membres du conseil par courriel du 19 Janvier 2010. Le rajout suggéré par Dominique Bianchi a été incorporé et une nouvelle version a été proposée par courriel du 1^{er} février. Aucune nouvelle objection, remarque ou demande de modification n'ayant été exprimée, le PV a été réputé approuvé. Aucune remarque ou demande de modification n'est faite à la présente séance.

Les activités de l'Ecole Doctorale

L'Ecole Doctorale doit préparer tous les doctorants à une insertion dans la vie active. L'objectif de cette préparation n'est pas d'introduire systématiquement des unités d'enseignement nouvelles qui s'ajouteraient aux enseignements de base d'un parcours de formations mais plutôt de structurer et d'orienter un certain nombre d'unités vers l'acquisition de compétences transversales visant à faciliter l'insertion professionnelle.

1. Bilan d'activités de l'année 2009-10 (cf Annexe-Point 1)

Le Directeur commente les points forts du bilan dont l'exposé est donné en fin de PV

Au titre de l'année 2009-10, l'Ecole Doctorale comptait 203 doctorants dont un trop grand nombre (85) inscrit au-delà de la 3^{ème} année. On dénombrait 43 doctorants aidés (5 MRT, 20 BR, 4 BRD, 7 CD, 1 INRA, 4 CEE, 2 CIFRE). Le nombre de thèses soutenues a été de 25.

Les activités de formation ont consisté notamment en

- Deux cours (30h chacun) préparant aux certifications en Anglais et en Informatique.
- Six séminaires (14 journées) traitant de l'insertion professionnelle (4 j), de l'information scientifique (6 j), de la propriété industrielle (1 j) et du développement soutenable (3 j).
- Quarante neuf séminaires disciplinaires (28) et pluridisciplinaires (21) proposés par la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLLASH),
- Sept conférences.
- Une assiduité des moniteurs et doctorants contractuels aux formations du CIES PACA.
- Une participation importante aux Doctoriales de Provence (10 inscriptions) où l'Université de Corse a été distinguée à travers un prix du jury décerné à l'un de nos doctorants.
- L'organisation de la Journée du Doctorant à laquelle ont participé une centaine de doctorants.

Après que chacun se soit exprimé, le directeur propose l'approbation du bilan des activités constituant l'Annexe-Point1 du présent procès verbal. Le vote a lieu à main levée :

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0

2. Proposition d'activités pour l'année 2010-11 (cf Annexe-Point 2)

Le Directeur commente les activités prévisionnelles exposées dans la pièce jointe à la convocation et ouvre le débat sur les différentes options.

On retrouve l'essentiel des formations proposées pour l'année 2009-2010. A savoir

- Enseignements : préparations aux certifications et un enseignement de statistiques
- Séminaires : Insertion professionnelle (9 j) dont 3 j de prospective des métiers ; Information scientifique (6 j) ; valorisation de la recherche (2 j) auxquels s'ajoutent les séminaires de la FLLASH et une participation aux *Rencontres Euro-méditerranéennes* de Nice (6 j) en Droit et Economie de l'Environnement.
- Participation soutenue au CIES et aux Doctoriales de Provence.
- Organisation de la Journée du Doctorant (30 juin 2011). S'agissant du programme de la journée, le conseil opte pour une conférence plénière plutôt que pour l'organisation d'ateliers.
- Organisation d'un Forum des métiers. Les doctorants sont également demandeurs d'une telle manifestation et se disent prêts à constituer un comité d'organisation. Il est donc envisagé la constitution d'un « noyau dur » de doctorants et d'un comité de pilotage constitué par le Bureau de l'ED élargi au DRRT, au Représentant de la CGPME et aux membres du noyau dur précité.

Après que chacun se soit exprimé, le directeur propose l'adoption du programme des formations donné en Annexe-Point 2. Le vote a lieu à main levée :

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0

Décision : le Conseil de l'ED adopte le programme des formations donné en Annexe-Point 2.

Le fonctionnement de l'Ecole Doctorale

3. Proposition de Budget primitif 2011. (cf Annexe-Point 3)

S'agissant du Budget 2010, il a été globalement (BI et DBM) demandé et obtenu

- | | |
|--|------------------|
| - 9500 € (type 30) salaires formateurs | obtenu : 9500 € |
| - 9500 € (type 10) frais de formations | obtenu : 9500 € |
| - 12000 € (type 10) fonctionnement général | obtenu : 11000 € |
| - 45000 € (type 10) jurys de thèses. | obtenu : 29500 € |
| - 2000 € (type 20) en équipement | obtenu : 2000 € |

Au vu des dépenses effectives au 1^{er} septembre 2010 et des perspectives pour le dernier trimestre civil, le directeur de l'Ecole Doctorale a demandé de transfert des 9500 € (type 30) non utilisés sur la ligne de crédit des jurys de thèses.

Compte tenu des activités prévisionnelles adoptées, les masses principales dans le Budget primitif 2011 s'établissent comme suit :

- Formations, salaires (type 30)	7.000 €
- Formations, frais (type 10)	12.000 €
- Fonctionnement général (type 10)	10.000 €
- Manifestations, frais (type 10)	6.000 €
- Jurys de thèses, frais (type 10)	45.000 €
- Equipement (type 20)	2.000 €
Total	82.000 €

A l'unanimité les membres du Conseil de l'ED demandent le report, au titre de l'année 2011 du financement des frais de déplacement des membres des jurys de thèses à hauteur de 1.500 €.

Après que chacun se soit exprimé, le directeur propose l'adoption du budget primitif donné en Annexe-Point 3. Le vote a lieu à main levée : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0

Décision : le Conseil de l'ED adopte le budget primitif 2011 explicité dans l'Annexe-Point 3.

4. Proposition de Structuration de l'Ecole Doctorale. (cf Annexe-Point 4)

Cette proposition de structuration a déjà fait l'objet d'une présentation au Président en présence des directeurs d'UMR. La Secrétaire générale a fait procéder, au printemps dernier, par ses services, à une évaluation des tâches et des besoins. Le résultat n'a fait l'objet d'aucune communication.

Le bon fonctionnement de l'ED, est garant de bénéfice pour les doctorants. Actuellement

- La scolarité est dispersée sur 4 centres ; l'ED n'a pas la maîtrise réelle des inscriptions donc du périmètre exact à tout moment. Une réponse fiable nécessite la constitution d'un fichier parallèle basé sur des interrogations régulières des « dossiers étudiants » dans Apogée. Il faut rationaliser.
- Les engagements pour frais de jurys de thèses sont dispersés également sur 4 centres ; ce qui n'est pas sans poser problèmes au niveau de la méthodologie. Il faut rationaliser.
- Faute de personnels,
 - il n'y a pas de gestion et de suivi des activités d'enseignements des doctorants. L'intervention de doctorants (hors professionnels) sous forme de cours magistraux est une aberration pédagogique néfaste pour lui-même et pour les étudiants recevant cet enseignement. Il faut effectuer cette gestion.
 - Il n'y a aucun suivi de l'insertion professionnelle de nos docteurs.
 - Le suivi réel des formations est insuffisant.
 - Le Directeur passe beaucoup de temps à parer au plus pressé en effectuant des tâches de secrétariat au lieu de s'investir dans une stratégie de développement.
 - Le personnel en place n'a pas pu bénéficier d'une partie importante de ses congés annuels.

Les membres du conseil expriment l'importance des tâches listées.

Après que chacun se soit exprimé, le directeur propose l'adoption d'une structuration de l'ED telle que donnée en Annexe-Point 4 ou approchante incluant un nécessaire personnel en renfort. Le vote a lieu à main levée : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0

Décision : le Conseil de l'ED approuve une structuration de l'ED telle que donnée en Annexe-Point 4 ou approchante incluant un personnel en renfort.

5. Proposition de Calendrier administratif 2011. (cf Annexe-Point 5)

Une proposition de calendrier administratif de l'Ecole doctorale a été transmise en pièce jointe à la convocation.

Le Directeur commente les principales caractéristiques du calendrier. Il insiste notamment sur

- la nécessité d'un dépôt des sujets de thèses 2011-12 par les directeurs potentiels dès le mois de janvier. Les objectifs sont multiples : (i) répondre aux appels à projets de thèses qui sont lancés dès le début de l'année par CNRS, ADEME... (ii) faire une large publicité autour de ces sujets auprès de nos étudiants de Master mais aussi auprès des autres écoles doctorales et (iii) éviter autant que faire se peut de voir des projets de thèses de dernière minute mal construits.
- la nécessité d'une maîtrise du calendrier au niveau des inscriptions et d'une discipline de la part des doctorants.
- la nécessité de raccourcir considérablement les délais des procédures. A cet effet, lors du Conseil d'Administration du 26 novembre 2009, le Président de l'Université a annoncé des décisions concernant les études doctorales. Extrait PV :

« ...En corollaire, lorsque l'avis des UMR est requis notamment pour ce qui est de l'autorisation préalable d'inscription en première année, de la dérogation au diplôme et de la modification du projet de thèse, le président souhaite que la nature de l'avis soit le plus rapidement possible déterminée par la direction du centre de recherche en concertation avec le responsable du projet dans lequel s'inscrit la thèse. »

- le respect du circuit adopté lors du Conseil de l'ED du 12 janvier 2010.

Le Directeur ouvre le débat sur les différentes options.

Après que chacun se soit exprimé, le directeur propose l'adoption du calendrier. Le vote a lieu à main levée: Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0

Décision : le Conseil de l'ED adopte le calendrier administratif 2011 donné en Annexe-Point 5.

Thèses et Projets de Thèses

6. Convention de Partenariat privilégié INRA de Corse / ED. (cf Annexe-Point 6)

L'INRA est un organisme de recherche présent en Corse des plus importants et par sa taille et par la nature de ses thématiques. Une association au niveau de l'encadrement doctoral est recherchée depuis longtemps. Cet objectif peut être atteint par une convention de partenariat privilégié constituant une annexe à la convention cadre liant l'INRA de Corse et l'Université.

En sa qualité de Présidente de l'INRA de Corse, Dominique Agostini fait un bref rappel de l'historique et informe qu'elle a saisi le CIRAD en leur suggérant d'établir une convention analogue.

Après que chacun se soit exprimé, le directeur propose l'approbation de la convention de partenariat privilégié entre l'INRA de Corse et l'ED. Le vote a lieu à main levée:

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0

Décision : le Conseil de l'ED approuve la convention de partenariat privilégié entre l'INRA de Corse et l'ED donnée en Annexe-Point 6.

7. Renouvellement de BR et BRD ; avis sur les demandes.

Tous les doctorants concernés par le renouvellement d'une Bourse régionale de Recherche (BR) ou d'une Bourse régionale de Recherche et Développement (BRD) ont remis un dossier complet incluant un compte rendu d'avancement de leurs travaux validé par leurs directeurs de thèse respectifs.

Après que chacun se soit exprimé, le Directeur de l'Ecole doctorale propose de donner un avis favorable à l'ensemble des demandes de renouvellement de bourses régionales. Le vote a lieu à main levée : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0

Décision : le Conseil de l'ED donne un avis favorable (F) à la demande de renouvellement de Bourse régionale de chacun des doctorants repris dans le tableau ci-après.

DOCTORANT	Année 10-11		DIRECTEUR DE THESE		ED
			Désignation	Avis	Avis
ALESSANDRINI Pierre	3 ^e année	BR	SERPENTINI Antoine	validé	F
BEREZOVSKA-PICCIOCHI Oléna	3 ^e année	BR	VERDONI Dominique	validé	F
CAMUFFO Paola	3 ^e année	BR	CANCELLIERI Jean-André	validé	F
CRISTINI Charles François	3 ^e année	BR	SERPENTINI Antoine	validé	F
DAAGI Wajdi*	4 ^e année	BR	POLI Jean-François	validé	F
HAURRANT Pierrick	3 ^e année	BRD	MUSELLI Marc	validé	F
MOTTE Fabrice	3 ^e année	BRD	CRISTOFARI Christian	validé	F
RAFFAELLI Bernard	3 ^e année	BR	FOLACCI Antoine	validé	F
TEDDE Anthony	3 ^e année	BR	ROMANI Paul-Marie	validé	F
TOGNOTTI Aurélie	3 ^e année	BR	DALBERA Marie-Josée	validé	F
TOMASI Marie-Camille*	4 ^e année	BR	POLI Jean-Dominique	validé	F
TRAMONI Félicien*	4 ^e année	BR	POGGI Philippe	validé	F

8. Agrément des Projets de Thèses 2010-2011. (cf Annexe-Point 8).

Pour information, le tableau donné en Annexe-Point 8 montre les différents projets de thèses soumis pour agrément, à ce jour, et la suite qui a été donnée. S'agissant des projets de MM Romain Richard-Battesti et Marc-Antoine COGGIA, l'avis favorable est subordonné à l'obtention des dérogations examinées au point 9 de l'Ordre du Jour.

9. Demande de dérogation pour direction de thèses. (cf Annexe-Point 9).

Jacques Isolery, MCF non HDR à la FLLASH a formulé deux demandes de dérogation pour directions de thèses données en Annexe-Point 9. L'une concernant le salarié Romain Richard-Battesti et ayant comme sujet : « Insularité et roman policier moderne. Les influences de la mondialisation sur la traduction littéraire », l'autre concernant l'étudiant Marc-Antoine Coggia et ayant comme sujet : « Personnel du récit épique et processus d'individuation dans l'œuvre de Tolkien et le *Mémorial de Sainte-Hélène* de Napoléon Bonaparte ».

Jean Marie Comiti, ancien Doyen de la FLLASH et directeur de l'ERT, expose la situation de pénurie d'Enseignants Chercheurs en Littérature et présente Jacques Isolery MCF non HDR comme tout à fait capable d'encadrer ces thèses. I

Paul Bisgambiglia, Directeur de l'UMR CNRS 6134, dit sa réticence de principe aux dérogations et combien il préfère que les chercheurs présentent une HDR.

Marie Antoinette Maupertuis, Directrice de l'UMR CNRS 6240, va dans le même sens que l'intervenant précédent mais dit qu'elle votera favorablement pour aider au déblocage de la situation.

Après que chacun se soit exprimé,

- le directeur propose de donner un avis favorable à la demande de dérogation formulée par Jacques Isolery pour la direction de thèse de Marc-Antoine Coggia. Le vote a lieu à main levée : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstentions : 1
- le directeur propose de donner un avis favorable à la demande de dérogation formulée par Jacques Isolery pour la direction de thèse de Romain Richard-Battesti. Le vote a lieu à main levée : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstentions : 1

Décision : le Conseil de l'ED donne un avis favorable aux demandes de dérogation formulées par Jacques Isolery pour diriger les thèses de MM Marc-Antoine Coggia et Romain Richard-Battesti. En corolaire, les demandes dont s'agit seront transmises au président de l'Université pour décision.

10. Candidatures à un contrat doctoral. (cf Annexe-Point 10).

Rappel des Statuts de l'Ecole Doctorale 377

Adoptés par le Conseil de l'ED du 22 juin 2009 et approuvés par le CA de l'Université du 30 juin 2009)

Article 6 Attributions du Directeur de l'Ecole Doctorale. (Alinéa 5)

Après avis du Conseil de l'Ecole Doctorale, il fait au Président de l'Université des propositions relatives à l'attribution de contrats doctoraux relevant de financements sur budget propre ou Collectivité Territoriale de Corse (DFER) et de toutes autres sortes d'aides financières aux doctorants.

Article 7 Attributions du Conseil de l'Ecole Doctorale. (Alinéa 3)

Il fixe la procédure de sélection puis se prononce sur l'attribution de contrats doctoraux relevant de financements sur budget propre ou Collectivité Territoriale de Corse (DFER) et de toutes autres sortes d'aides financières aux doctorants.

Rappel des Critères adoptés

Extrait du Relevé de Conclusion (Bureau de l'ED, séance du 21 juillet 2009)

- 1°) *Parcours : Notoriété et qualité de la formation (autre que Master) ; pour les masters ne pas considérer la seule moyenne générale en M2 mais utiliser la péréquation (3/3 moyenne M2 + 1/3 moyenne M1).*
- 2°) *Qualité du projet de thèse : adéquation avec les axes prioritaires développés à l'Université de Corse ; intérêt scientifique ; aspects innovants.*
- 3°) *Applicabilité à la Corse : intérêt pour la Corse ; retombées prévisibles.*
- 4°) *Date d'obtention du Bac+5 : appréciation de la cohérence des activités entre l'obtention du diplôme bac+5 et le dépôt du dossier.*
- 5°) *Age.*

La liste exhaustive des candidats à un contrat doctoral et une présentation succincte de leurs projets de thèses sont donnés en Annexe-Point 10.

Nombre de dossiers de candidature reçus : 12

Répartition en fonction des UMR

- UMR SPE 6
- UMR LISA 6

Répartition en fonction des projets de recherche :

- SPE Feux de forêts (FF) 0
- SPE Gestion et Valorisation des Eaux en Méditerranée (GEM) 0
- SPE Énergies renouvelables (ENR) 1
- SPE Modélisation Mathématique et Physique pour l'Environnement (M²PE) 2
- SPE Ressources naturelles (RN) 2
- SPE Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) 1
- LISA Dynamiques des Territoires et Développement Durable (DTDD) 2
- LISA Identités et Cultures, les Processus de Patrimonialisation (ICPP) 4

Avis et Classement transmis par l'UMR LISA

1. MAZIERE Christelle
2. TOMASI Pierre-Antoine
3. ZANARDI Annick
4. DAAGI Manelle
5. OKBI Marina
6. ZANARDI Anne-Lise

La Directrice de l'UMR commente ce classement en exposant la logique qui l'a guidée. Tous les projets sont conformes à la politique scientifique de l'Université et en adéquation avec le contexte corse. Les critères de sélection appliqués sont ceux préconisés par le Bureau de l'Ecole Doctorale du 21 juillet 2010 tout en intercalant les candidatures en fonction des disciplines.

Avis et Classement transmis par l'UMR SPE

1. BAZZALI Ophélie
2. TOMA Samuel
3. FIESCHI Réjane
4. CRISTOFARI Gregory
5. MARCANTONI Vincent
6. NASSIF Younane

Le Directeur de l'UMR commente ce classement en exposant la logique qui l'a guidé. Tous les projets sont conformes à la politique scientifique de l'Université et en adéquation avec le contexte corse. Les critères de sélection ont été en premier lieu la qualité du parcours de l'étudiant et la qualité du dossier (aspects scientifiques du projet, applicabilité à la Corse), mais aussi un effet mémoire quant aux aides attribuées antérieurement.

Le nombre de contrats doctoraux attribués l'an dernier était de 2 sur budget délégué Etat et de 5 sur budget délégué CTC. Soit un total de 7. Ce nombre est reconduit et très probablement porté à 9 puisque le Conseil exécutif de la CTC proposera à l'Assemblée de Corse d'approuver une augmentation du budget délégué correspondant à deux contrats doctoraux.

Après que chacun se soit exprimé et compte tenu de l'examen du tableau Annexe-Point 10 et de tout ce qui précède le directeur propose de classer aux six premiers rangs *ex-æquo*, les trois premiers candidats proposés par chaque UMR. Cette proposition est adoptée par consensus.

Une discussion s'engage sur le classement des candidatures restantes. Les directeurs des UMR précisent la qualité de chacun des candidats et des projets afférents. Sur la base de ces discussions le directeur propose le classement suivant :

- rang 7 : CRISTOFARI Gregory
- rang 8 : DAAGI Manelle
- rang 9 : OKBI Marina
- rang 10 : MARCANTONI Vincent
- rang 11 : ZANARDI Anne-Lise
- rang 12 : NASSIF Younane

Le Directeur met au vote le classement global tel qu'il découle de ce qui précède.

Le vote a lieu à main levée : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0

Décision : le Conseil de l'ED approuve le classement proposé et repris ci-après pour proposition d'attribution de contrats doctoraux par le Président de l'Université. Nota les six candidats classés *ex-æquo* sont donnés par ordre alphabétique.

- 1.-ex-æquo BAZZALI Ophélie /
- 1.-ex-æquo FIESCHI Réjane
- 1.-ex-æquo MAZIERE Christelle
- 1.-ex-æquo TOMA Samuel
- 1.-ex-æquo TOMASI Pierre-Antoine
- 1.-ex-æquo ZANARDI Annick
- 7. CRISTOFARI Gregory
- 8. DAAGI Manelle
- 9. OKBI Marina
- 10. MARCANTONI Vincent
- 11. ZANARDI Anne-Lise
- 12. NASSIF Younane

Autres points

11. Questions diverses.

11.1 Désignation du Représentant des Doctorants au Bureau de l'Ecole Doctorale

Le Directeur demande aux doctorants élus de se concerter et de désigner leur représentant au Bureau de L'Ecole Doctorale.

11.2 Informations Contrat Entreprise / ADEC (CEE)

Le directeur informe que sur les 6 possibilités de contrats offertes au titre de l'année 2009-10, un contrat n'a pas été attribué faute de candidat, un contrat a été attribué à un étudiant inscrit à Paris V (entreprise : INSERM) et 4 contrats ont été attribués à de étudiants inscrits à l'Université de Corse. Parmi ceux-ci : un contrat n'a pas encore été signé à ce jour, un contrat a été résilié au mois d'aout et, enfin, deux contrats semblent se dérouler normalement.

Dominique Bianchi réitère sa demande d'une discussion approfondie sur ce point dans un prochain Conseil avec possibilité d'inviter des professionnels. Les membres du Conseil en sont d'accord et insistent également sur la nécessité d'une transformation du dispositif

11.3 Statistiques

Paul Bisgambiglia demande que soient faites des statistiques sur les durées des thèses ne concernant que les doctorants aidés. Don'Acte ; cette statistique est rajoutée au bilan annexé pour ce qui est des thèses soutenues durant l'année 2009-10.

11.4 Couvertures des mémoires de thèses

Le Directeur montre les couvertures des mémoires de thèses jointes aux 5 demandes de soutenances déposées depuis le 1er septembre. La disparité est flagrante. Il convient donc de normer pour une meilleure lisibilité conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement intérieur de l'Ecole Doctorale.

Une couverture type (donnée en fin de document) a été approuvée à l'unanimité. Elle concerne les doctorants relevant régulièrement d'une UMR. S'agissant des doctorants inscrits pour ordre, il faudra supprimer le logo du CNRS ainsi que la mention de l'UMR dans le bloc central du bandeau. S'agissant des doctorants de l'ERT « Droit », il convient de remplacer le logo du CNRS par celui de l'ERT si elle en dispose d'un et de remplacer la mention UMR par celle de l'ERT.

Fait à Corte, le 18 septembre 2010

Le Directeur de l'Ecole Doctorale



Pr Jean Costa

Università di Corsica - Pasquale Paoli – Ecole Doctorale n°377 « Environnement et Société »
 BP 53 – 30350 Corti (France) – Tel : 04 95 37 33 33 – E.mail : ecole.doctorale@univ-corse.fr
<http://univ-corse.fr> > Recherche > Ecole doctorale

Annexe-Point n°1 – PV Conseil ED du 17-09-2010
Les Activités de l'Ecole Doctorale
Bilan d'Activités de l'année 2009-10

Informations Communication

Rentrée solennelle de l'Ecole Doctorale : 30 novembre 2009
Réunion d'Information des Etudiants en Master : 12 janvier 2010
Réécriture totale de l'espace ED du site Internet de l'UCPP
Création d'une Rubrique « Actualités » : inscriptions de 37 infos

L'Ecole doctorale 2009-10 en quelques chiffres

Le nombre total de doctorants : 203

Répartition par sexe : F : 83 / H : 120

Répartition par nationalité (18 nationalités)

Europe	155 France ; 2 Italie ; 1 Bulgarie ; 1 Russie ; 1 Ukraine
Afrique	4 Algérie ; 13 Maroc ; 10 Tunisie ; 1 Egypte 2 Côte d'Ivoire ; 2 Madagascar ; 2 Djibouti ; 1 Sierra Leone ;
Amérique	1 Etats Unis ; 1 Haïti
Asie	3 Chine ; 1 Pakistan ; 2 Liban.

Nombre de thèses en cotutelle : 10

Répartition des doctorants par Centre de recherche

UMR CRS 6134 SPE	78 dont 24 inscrits pour ordre
UMR CNRS 6340 LISA	122 dont 32 inscrits pour ordre
ERT AJP (Droit)	3

Répartition des doctorants par année d'inscription

1 ^{ère} année	43
2 ^{ème} année	36
3 ^{ème} année	39
4 ^{ème} année et plus	85

Répartition des Doctorants aidés par année de bourse

1 ^{ère} année	12 (6 LISA + 6 SPE) (7 CD + 4 CEE/ADEC + 1 INRA)
2 ^{ème} année	15 (10 LISA + 5 SPE) (3 MRT + 10 BR + 2 BRD)
3 ^{ème} année	14 (6 LISA + 8 SPE) (2 MRT + 10 BR + 2 BRD)

Nombre de thèses soutenues en 2009-2010 : 25 (10 F / 15 H)

FDSEG (8) Droit : 2 – Sc Economique : 2 – Sc Gestion : 4
FLLASH (9) Hist : 3 – LCC : 2 – Litt comp : 1 – Sc Educ : 1 – Sc Info Com : 1 – Sc lang : 1
FST (8) Biochimie : 2 – Biologie : 2 – Chimie : 2 – Physique : 1 – Géologie : 1
UMR LISA : 13 (5 F / 8 H) – UMR SPE : 8 (4 F / 4 H) – IAE : 4 (1 F / 3 H)
Durée moyenne LISA : 5,5 ans – SPE : 4,5 ans – IAE : 4 ans
Durée moyenne des thèses aidées : LISA : 4,5 ans – SPE : 4,1 ans

Par Année civile	Année 2010 (→ 30 juillet)	12 (9 LISA + 3 SPE)
	Année 2009	30
	Année 2008	27

Les Formations de l'ED 2009-2010

Préparations aux certifications

Cours d'Anglais (préparation au CLES)

30 h/étudiant (3 h/semaine) - 25 inscrits répartis en 2 groupes de niveau
Intervenant : Thierry ANTOINE-SANTONI, UCPP

Cours d'Informatique (préparation au C2I)

30 h/étudiant (3 h/semaine) - 15 inscrits
Intervenant : Christine GARCIA, UCPP

Cours de Statistiques

Ce cours prévu n'a pu être assuré suite au désistement tardif de l'intervenant habituel et à l'impossibilité de trouver un remplaçant.

Les Séminaires transversaux

1^{er} Séminaire URFIST « Recherche d'information et Ecriture scientifique »

3-5 février 2010 (20 h) - 44 participants - Partenariat : SCD UCPP

- **Thématique 1** – La recherche d'information : les outils de recherche du web (Google Scholar, Scirus, AO et utilisation avancée des moteurs généralistes) ; mémoriser et organiser les résultats de ses recherches: favoris en ligne (del.icio.us) ; automatiser sa veille: fils RSS et syndication (Google Reader, intégration des fils RSS des bases de données)
- **Thématique 2** – L'écriture scientifique : la bibliographie (Thèse et articles) ; les normes et les styles, gérer ses références avec un logiciel ad hoc (Zotero) ; rédiger et mettre en forme sa bibliographie (intégration de Zotero avec un traitement de texte).
- **Intervenants** : Michel ROLAND, Conservateur en Chef (Nice)
Gabriel GALLETZOT, MCF (71°, U de Nice)

2nd Séminaire URFIST « Documentation scientifique »

7-10 juin 2010 (20 h) -22 participants - Partenariat : SCD UCPP

- **Thématique** : La documentation scientifique en ligne : Open Access (10 ans déjà...où en est-on ?) - Utiliser HAL (dépôt, recherche et services) - Contexte de la production - Science 2.0, les nouvelles pratiques du web et la recherche scientifique - Documentation électronique (la Recherche dans les bases de données) - Manipuler les images numériques
- **Intervenants** : Michel ROLAND, Conservateur en Chef (Nice)
Gabriel GALLETZOT, MCF (71°, U de Nice)

Séminaire « La propriété industrielle, un enjeu pour la valorisation de la recherche »

15 mars 2010 (6 h) - 16 participants - Partenariat : Cellule Valorisation UCPP

- **Thématique 1** : La propriété intellectuelle : la propriété industrielle (La protection des innovations techniques : Brevet, publication ou secret ? Dépôt de brevet, de marque ou de modèle) ; la propriété littéraire et artistique (le droit d'auteur) ; la consultation des bases de brevets
- **Thématique 2** : Les relations P.I. et Valorisation de la recherche : le cahier de laboratoire, pourquoi faire ? Etudes de cas
- **Intervenants** : Jean-Michel CALLEBAUT, Cellule Animation, Conseil en Propriété industrielle, ADEC – Incubateur de Corse
Marie-Françoise SALICETI, Cellule Valorisation Recherche, UCPP

Séminaire APEC « Le docteur face à l'emploi »

6 avril 2010 (6 h) - 33 participants - Partenariat : POIP UCPP

- **Thématique** : Panorama du marché de l'emploi dans la perspective d'une insertion professionnelle avec un doctorat : l'état des lieux du marché de l'emploi pour les Docteurs ; la demande de Hautes Compétences est durable. Pourquoi ? Les attentes des entreprises. Les stéréotypes concernant les Docteurs : comment les contrer ? Et après le premier poste ? Gérer son employabilité tout au long de sa vie professionnelle.
- **Intervenants** : Philippe MORO, Vice Président du Comité Paritaire Régional PACAC
Jacques TRIPONEL, Responsable du Centre APEC Marseille-Avignon

Séminaire « L'employabilité des Docteurs »

5-17 juin 2010 (20 h) - 4 participants

- **Thématique** : Outils pour le développement de l'employabilité des Docteurs : Rôles et fonctions du responsable en entreprise. Rédaction du Curriculum Vitae. Rédaction d'une lettre de motivation. Correction des deux outils avec coaching individualisé. Simulation
- **Intervenant** : Jean-Michel Nicolaï (consultant en Organisation, Accompagnement, Formation)

Séminaire « Développement soutenable »

8-13 juillet 2010 (200 h) – 8 participants

- **Thématique** : Introduction à l'économie écologique et au développement soutenable : Introduction à la notion de durabilité - Appréhension des dommages environnementaux dans les théories néoclassiques et l'Economie Ecologique - Karl William Kapp: un économiste écologiste
- **Intervenant** : Pr Tommaso Luzzati, Université de Pise (Italie)

Les Séminaires de FLLASH

Les séminaires pluridisciplinaires

- L'environnement scientifique des doctorants de l'UMR CNRS LISA – Pr Dominique VERDONI – 9 novembre 2009
- Méthodologie de la recherche scientifique – Pr Jean Marie COMITI, 16 Novembre 2009
- L'identité et le discours médiatique – Pr Jacques THIERS 16 Novembre
- L'événement dans l'espace euro méditerranéen – MCF HDR Fr ALBERTINI, 23 novembre 2009
- Les savoir-faire et la valorisation – MCF HDR Tony FOGACCI, 14 décembre 2009
- Le phénomène de stéréotypie – MCF HDR Françoise ALBERTINI 14 décembre 2009
- Le croisement des sources – Pr Jean André CANCELLIERI, 14 décembre 2009
- Invention de la tradition – Pr Dominique SALINI, 18 janvier 2010
- Géolinguistique de la Corse – Pr Marie-Josèphe DALBERA, 18 janvier 2010
- Espaces remodelés et réinventés : les territoires des chasseurs – MCF HDR Tony FOGACCI, 18 janvier 2010
- Mythe et histoire au cœur de la Corse au Moyen-âge – Pr Jean André CANCELLIERI, 25 janvier 2010
- Construction des identités en Méditerranée – Pr Dominique SALINI, 25 janvier 2010
- Le système des noms en Corse – Pr Marie-Josèphe DALBERA, 25 janvier 2010
- Bestiaire corse et systèmes de représentations – MCF HDR Tony FOGACCI, 25 janvier 2010
- L'apport de la reconstitution expérimentale à la recherche archéologique – MCF HDR Françoise LORENZI, 25 janvier 2010
- Une tradition face à son présent – Pr Dominique SALINI, 1^{er} février 2010
- Langage et société – Pr Jacques THIERS, 1^{er} février 2010
- Littérature et traduction – Pr Jacques THIERS, 8 février 2010
- Territoire et identité : un rapport polémique – Pr Dominique SALINI, 8 février 2010

- Pour une sociologie de l'éducation en Corse – Pr Alain DI MEGLIO, 15 février 2010
- Patrimonialisation et transposition didactique – Pr Alain DI MEGLIO, 15 février 2010
- Du territoire symbolique au développement culturel – Pr Dom SALINI, 15 février 2010
- Territoire et patrimoines immatériels – Pr Dominique SALINI, 22 février 2010
- Les registres des notaires aux temps modernes. Potentialités et technique d'exploitation – Pr Antoine Laurent SERPENTINI, 22 février 2010
- La formation de l'image moderne de la Corse dans la littérature française (XVIII^e siècle), et la tentative de retournement de l'image négative dans le voyage de Lycomède en Corse de GM Arrighi, 1806 – MCF Jean Dom POLI, 22 février 2010
- La Corse Génoise – GRAZIANI Antoine Marie, 15 mars 2010
- Mythe et histoire au cœur de la Corse au Moyen Age – Pr Jean-André CANCELLIERI, 22 mars 2010
- L'anthropologie de la communication : thème et terrain de prédilection – MCF HDR Françoise ALBERTINI, 29 mars 2010

Les séminaires disciplinaires

- Hybridation linguistique et création littéraire - Pr Jacques THIERS, 16 novembre 2009
- L'approche anthropologique de la sémiologie de la mort dans une société – MCF HDR Tony FOGACCI, 14 décembre 2009
- L'objet et le texte – Pr Jean André CANCELLIERI, 18 janvier 2010
- Les champs de la Glottopolitique – Pr Jacques THIERS, 1^{er} février 2010
- La morphologie verbale du Corse : évolution diachroniques – Pr Marie-Josèphe DALBERA, 1^{er} février 2010
- La géographie de ROME – MCF HDR Olivier JEHASSE, 1^{er} février 2010
- La morphologie verbale – Pr Marie-Josèphe DALBERA, 8 février 2010
- Littérature et production littéraire : postures de l'affirmation et procédure de reconnaissance – Pr Jacques THIERS, 8 février 2010
- L'histoire de ROME – MCF HDR Olivier JEHASSE, 8 février 2010
- Toponymie et religion : établir une cartographie mythique – MCF HDR Tony FOGACCI, 15 février 2010
- Mythe Napoléonien et représentation de la Corse" – MCF Jean D POLI, 22 février 2010
- Pandémie, médecine et prophylaxie en Corse au XVII^e et XVIII^e siècle – Pr Antoine Laurent SERPENTINI, 33 février 2010
- Les cadres de la communication : approches "étique " et émique – MCF HDR Françoise ALBERTINI, 8 mars 2010
- Justice et criminalité en Corse aux temps modernes – Pr Antoine Laurent SERPENTINI, 8 mars 2010
- L'histoire rural au ras du sol : le cas de la Corse (1) – Pr Jean André CANCELLIERI, 8 mars 2010
- Morphologie urbaine et patrimoines immobiliers à Bonifacio au XVII^e siècle – PR Antoine Laurent SERPENTINI, 8 mars 2010
- Les dynamiques identitaires et leurs représentations – MCF HDR Françoise ALBERTINI, 15 mars 2010
- Le terrain – MCF HDR Françoise ALBERTINI, 22 mars 2010
- Initiation au dessin archéologique céramique – MCF Franç LORENZI, 22 mars 2010
- Initiation au dessin archéologique lithique – MCF Françoise LORENZI, 22 mars 2010
- L'histoire rural au ras du sol : le cas de la Corse (2) – Pr Jean-André CANCELLIERI, 29 mars 2010

Les Conférences

- La base de données Lexbase (19 octobre 2009)
Franck SABBAH, responsable régional de Lexbase
- Le carré des oppositions (27 octobre 2009)
Pr Jean-Yves BEZIAU (logicien et philosophe), Université de Fortaleza, Brésil.
- Les positions des études des langues minoritaires (18 novembre 2009)

Pr Geneviève VERMES (Psycholinguistique et psychologie interculturelle), Université de Paris VIII

- Vous avez dit... biodiversité ? (17 décembre 2009)
Gilles BOEUF, Laboratoire Arago, Université Pierre et Marie Curie-Paris 6 / CNRS, Président du Muséum National d'Histoire
- La création d'entreprises innovantes et les aides mobilisables (12 janvier 2010)
Jean-Baptiste ALBERTINI, DRRT Région Corse
- Un monde post westphalien (3 Juin 2010)
Pr Michel-Louis MARTIN, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse
- Psychologie du Doctorant et du Docteur (1^{er} juillet 2010)
Pr Marcel Rufo, Université de la Méditerranée, Marseille

Doctoriales et CIES

Formation en CIES

Formation assurée par le Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur d'Aix-Marseille

- 7 doctorants contractuels de 1^{ère} année (
- 9 doctorants moniteurs de 2^{ème} année
- 9 doctorants moniteurs de 3^{ème} année

Les Doctoriales 2010

Cf Rubrique « Manifestations » dans l'espace Internet de l'ED

Doctoriales de Provence, 13-18 juin 2010

- Année 2010 : 10 inscriptions
9 doctorants de 2^{ème} année ; 1 doctorant de 1^{ère} année
3 doctorants UMR SPE ; 7 doctorants UMR LISA (dont 1 parrainage)

Fait marquant

Distinction de l'Université de Corse à travers le prix du Jury qui a été attribué au poster de Fede PLACIDE (projet professionnel : Application de ses travaux de thèse au système éducatif d'Haïti) choisi parmi 80 doctorants de 17 nationalités issus de 7 écoles doctorales

Rappel

- Année 2009 : 6 inscriptions
- Année 2008 : 2 inscriptions

Les Manifestations

La Journée du Doctorant

Cf Rubrique « Manifestations / JDD 2010 » dans l'espace Internet de l'ED

JDD 2010 de l'Université de Corse : 1^{er} juillet 2010

- Conférence plénière - La Psychologie du Doctorant et du Docteur par Pr Marcel Rufo (U. de la Méditerranée, Marseille)
- Communications orales : 9 (1 par projet structurant, excepté ICPP : 2)
- Session Posters : communications affichées : 71 (ICPP 28 – DTDD : 13 – RN : 11 – ENR : 9 – M2PE : 4 – FF : 3 – GEM : 2 – TIC : 1)

Annexe-Point n°2 – PV Conseil ED du 17-09-2010
Les Activités de l'Ecole Doctorale
Activités prévisionnelles pour l'année 2010-11

Information - Communication

- **Rentrée solennelle de l'Ecole Doctorale : jeudi 14 octobre 2010**

Accueil des nouveaux doctorants - Présentation du bilan de l'année 2009-10, du calendrier 2010-11 – Présentation des différentes formations et des différents dispositifs...

- **Assemblée des Masters_2 : jeudi 21 octobre 2011**

Présentation du rôle des Ecoles Doctorales et du calendrier 2010-11

- **Espace Internet de l'ED**

Poursuite et amplification des actions d'information et de communication

Les cours

- **Préparation à des certifications**

- **C2I (30h/doctorant)**

Programme :

- ✓ 18h (6 modules de 3 heures) de cours sur les 9 modules du référentiel national C2I :
A1- A2 : Tenir compte du caractère évolutif des TIC et Intégrer la dimension éthique et le respect de la déontologie

B1 – B2 : S'approprier son environnement de travail et Rechercher l'information

B3 : Sauvegarder, sécuriser, archiver ses données en local et en réseau filaire ou sans fil

B4 : Traitement de texte et PréAO

B5 : Tableur

B6 : Echanger et communiquer à distance et mener des projets en travail collaboratif à distance

- ✓ 12 heures de TD (4 modules de 3 heures)

TD1 : Tableur / QCMs et pratique

TD2 : traitement de texte / QCMs et pratique

TD3 : PréAO / QCMs et pratique

TD4 : Examen blanc

- ✓ Examen final au mois de mai, à la FST et la FLLASHS.

- **CLES Anglais (30h/doctorant)**

Constitution de 2 groupes de niveau

Programme :

La formation sera axée sur les besoins en anglais des doctorants. Une évaluation diagnostic effectuée lors de la première séance a permis de définir les attentes et les besoins des étudiants. Chaque séance s'articulera en deux temps :

- un moment commun permettant de revenir sur certains aspects défailants de la langue
- un travail plus disciplinaire et par conséquent plus individuel afin de permettre à chaque étudiant d'acquérir les outils nécessaires dans son domaine d'étude et de tendre vers les niveaux B2 / C1 du cadre européen commun des langues.

- **Autres CLES**

Les préparations correspondantes seront mise en œuvre en fonction des réponses à l'appel à préinscription, si le nombre de doctorants intéressés est suffisant

- CLES Espagnol (30h/doctorant)
- CLES Italien (30h/doctorant)
- CLES Corse (30h/doctorant)

- **Cours de perfectionnement**

- **Statistiques (30h/doctorant)**

En fonction de l'intervenant (ou des intervenants) indentifié(s), cet enseignement sera dispensé aux doctorants en S&T et en SHS, soit de façon différenciée, soit avec un tronc commun pour la partie théorique et des groupes de TD séparés pour les applications.

Programme :

- Analyse en Composantes Principales (ACP)
- Analyse Factorielle des Correspondances (AFC)
- Analyse des Correspondances Multiples (ACM)
- Analyse de Variance (ANOVA) à 1 et 2 facteurs
- Tests non paramétriques
- Classifications hiérarchiques

Les Conférences

❖ **Création d'Entreprises innovantes**

Conférenciers : Dr Jean-Baptiste Albertini (DRRT) et représentants d'OSEO

Abstract : Réussir la création d'entreprises innovantes ; les critères du succès, les aides mobilisables en Corse (UE, Etat, CTC). Le concours 2011

❖ **La DRRT, qu'est ce que c'est ?**

Conférenciers : Dr Jean-Baptiste Albertini (DRRT) et son équipe

Abstract : Objectifs et finalité d'une DRRT. Comment ça fonctionne ? Comme travaille-t-elle en partenariat avec l'Université ?

❖ **Déontologie de la recherche.**

Conférencier : Pr Fabrice Sirianen (U. Nice)

Abstract : Aspects juridiques – Missions éthiques et déontologiques de toute recherche – Usages de la recherche

❖ **Autres Conférences**

D'autres conférences seront précisées ultérieurement. Exemples :

- Les projets EnR (conférences incluant les problématiques du stockage, de la mobilité et de l'habitat durables).
- Le projet Stella Mare, très bel exemple de projet sur la biodiversité, ses objectifs, les transferts de technologie envisagés et la répartition du travail entre les partenaires.
- Les TIC – web2, les applications téléphone portable : Sébastien Simoni (PDG-fondateur de WebzineMaker) ; Dominique Siacci et Francescu Santoni (cofondateurs de DuoApps issus de l'UDC, lauréats du concours de création d'entreprise innovante 2010) ; Jean-François Ruiz (cofondateur de PowerOn, Point-Triple, Ziki).

Les Séminaires

❖ Les Séminaires de l'URFIST

Promoteurs : Ecole doctorale / Service Commun de la Documentation (Marie-Paule Perez)
Intervenants : Gabriel Gallezot, Michel Roland, Magalie Prudon

- **Séminaire.1 – La recherche d'information**

Séminaire de 2 jours utiles dédié aux nouveaux doctorants et aux doctorants n'ayant pas participé au séminaire de juin 2010 – période probable : entre le 15 nov et le 10 déc 2010

- Outils (Wiki, delicious, Zotero et RSS)
- Recherche d'information Avancée

- **Séminaire .2 – Communiquer les résultats de la recherche**

Séminaire de 2 jours utiles en parallèle avec le précédent – période probable : entre le 15 novembre et le 10 décembre 2010

- Créer son poster et son diaporama
- Ecrire sa thèse

- **Séminaire .3 – La documentation scientifique**

Séminaire de 2 jours utiles – période probable : du 14 au 18 mars 2011

- Contexte de la production scientifique et de l'évaluation
- Savoir gérer ses images pour les documents à caractère scientifique
- Utiliser HAL : dépôt, recherche et services (+ intro sur l'Open Access)
- Je présente mon support - sous forme d'atelier, suite des stages Poster et Diaporama

❖ Séminaire de l'APEC

Promoteurs : Ecole doctorale / Plateforme Orientation Insertion professionnelle
Intervenants : Formateurs de l'APEC

- Journée 1 (fin octobre) : Les fondamentaux
Problématiques de la recherche d'emploi en entreprise : L'organisation de l'entreprise.
Les process de recrutement - La connaissance de son marché - Le projet professionnel
- Journée 2 (déc ou janv) : Le projet professionnel et les outils
Etude de quelques projets professionnels - Exercices pratiques sur les outils de recherche d'emploi.
- Journée 3 (consécutive à la précédente) : L'entretien de recrutement
Les objectifs de l'entretien de recrutement - Les différentes formes d'entretien - Comment réussir son entretien - Simulations d'entretien - Présentation de Novapec JD et des webateliers

❖ Séminaire de la Cellule Valorisation

Promoteurs : Ecole doctorale / Cellule Valorisation de l'UCPP
Intervenant : Jean Michel Callebaut (Incubateur de Corse) ; Marie Françoise Saliceti
Séminaire de 2 jours utiles – période probable : mars 2011

- **Atelier.1 – Valorisation de la Recherche**

- Propriété industrielle
- Propriété littéraire et artistique
- Concept de valorisation de la recherche
- Les missions de la cellule de valorisation.

- **Atelier.2 – ANR et financement de la recherche**

- Présentation de l'ANR
- Les appels à projets
- Montage et gestion des projets ANR.

❖ **Séminaire : Rencontres euro-méditerranéennes de Nice**

Promoteur : Université de Nice- Sophia Antipolis

Séminaire de 6 jours – 4 doctorants préinscrits - période probable : décembre 2010

- L'objectif est de proposer à des doctorants issus d'universités euro-méditerranéennes, un lieu de discussion de l'état d'avancement de leurs travaux, sous la supervision d'un panel d'enseignants spécialisés en droit et en économie de l'Environnement et du Développement Durable et complété d'experts d'organisations internationales compétentes en la matière.
- Un cycle de conférences donné par des experts reconnus en ce domaine accompagnera, les doctorants durant la semaine de rencontres. Le thème choisi pour ce cycle de conférences est : « Les énergies renouvelable : l'adaptation de l'approche juridique et économique nationale et internationale ».

❖ **Séminaire : Employabilité des Docteurs**

Promoteur : Ecole doctorale

Intervenant : Jean Michel Nicolaï, consultant en Organisation, Accompagnement, Formation

Séminaire de 3 jours utiles – période probable : février 2011

- Outils pour le développement de l'employabilité des Docteurs : Rôles et fonctions du responsable en entreprise. Rédaction du Curriculum Vitae. Rédaction d'une lettre de motivation. Correction des deux outils avec coaching individualisé. Simulation

❖ **Séminaire : « Vision Paper 2020 » (Nouvelles technologies, nouveaux métiers)**

Promoteur : Ecole doctorale

Intervenant : Dr Michel Koenig, Société Eurosmart et MCF Polytech' Nice Sophia

Séminaire de 3 jours utiles – période probable : mars ou mai 2011

Aujourd'hui, certaines évolutions technologiques en cours, fruits de recherches fondamentales et appliquées permettent de deviner ce qui pourrait advenir de certains métiers traditionnels et quels métiers nouveaux pourraient être créés.

Eurosmart, association internationale créée par les fabricants de cartes à puce, s'est lancée dans une étude prospective sur les évolutions technologiques dans le domaine des cartes à puce qui pourraient modifier profondément notre vie dans les années 2020. Ce document, élaboré par une vingtaine de spécialistes en 2007, a permis de projeter certaines idées actuelles dans le futur afin d'étudier leur impact sur la vie de tous les jours. Il se trouve que certaines de ces idées commencent à se mettre en place sous forme de pilotes. D'ores et déjà, Eurosmart a lancé des groupes de travail pour affiner ce document sur certains domaines.

▪ **Les Séminaires de la FLLASH**

Promoteur : Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines

Intervenants : Les enseignants-chercheurs de la FLLASH,

Séminaires disciplinaires ou pluridisciplinaires Pôle doctoral « FLLASHS » répartis tout au long de l'année (le calendrier de la FLLASH qui sera diffusé ultérieurement).

Doctoriales et CIES

❖ Doctoriales de Provence.

Elles sont ouvertes à tous les doctorants mais plus particulièrement à ceux de 2^{ème} et 3^{ème} année. - Période : mi-juin 2011 - Prévision budgétaire : 12 participations.

Les Doctoriales permettent aux doctorants (i) de s'ouvrir au monde socio-économique quel que soit leur choix professionnel futur (académique ou privé) ; (ii) de prendre conscience de leurs acquis et compétences, notamment leur capacité d'innovation ; (iii) de travailler en équipes pluridisciplinaires et enfin (iv) d'aller à la rencontre de l'entreprise, de réfléchir à leur projet professionnel et de l'affiner.

❖ CIES PACA.

Formation destinée aux moniteurs de 3^{ème} année, aux bénéficiaires d'un contrat doctoral (1^{ère} et 2^{ème} année), mais aussi, dans la mesure des places disponibles à tous les doctorants.

Modules de formation : Système universitaire – Université et Société – Développement de la personne – Didactique - Diffusion de la culture scientifique, technique et littéraire - Technologies de l'information et de la communication dans les domaines éducatif et culturel - Carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche - Projet pluridisciplinaire.

Les Manifestations

❖ Journée du Doctorant

Jeudi 30 juin 2011, Campus Mariani

- 09h30-10h00 : Accueil par le Président de l'Université + Allocutions
- 10h00-12h00 : Conférence plénière (Vision Paper 2020, par exemple)
- 14h00-14h15 : Présentation des problématiques de thèse par des doctorants (1 par projet structurant ; exception ICCPP qui pourra en présenter 2)
- 16h15-18h00 : Session Posters

❖ Le Forum des métiers

Hiver 2010-2011

Le principe de l'organisation de ce forum a déjà été acté lors du conseil du 12 janvier 2010. Il a été convenu qu'il se tiendrait en saison hivernale pour des raisons de disponibilité des professionnels. Formation d'un « noyau dur » de doctorants et d'un comité de pilotage constitué par le Bureau de l'ED élargi au DRRT, au Représentant de la CGPME et aux membres du noyau dur précité.

Annexe-Point 3 – PV Conseil ED du 17-09-2010
Le fonctionnement de l'Ecole Doctorale
Budget primitif 2011

	2010				2011
	demandé	obtenu 01-09-10	dépensé 01-09-10	restant 01-09-10	demandé
Jurys de thèses (type 10)	45.000	29.500	16.000	13.500	45.000
<i>Participation plafond à 1.500 € (bases : 30)</i>	45.000	29.500	16.000		45.000
Formations (type 30)	9.500	9.500	-	9.500	7.000
<i>Cours Anglais (2x30h = 60h)</i>	3.200		<i>Ucpp</i>		<i>Ucpp</i>
<i>Cours Informatique (30h)</i>	1.600		<i>Ucpp</i>		<i>Ucpp</i>
<i>Cours Statistiques (2x30h = 60h)</i>	3.200		-		3.200
<i>Séminaire APEC (3j honoraires)</i>	-				2400
<i>Séminaire Employabilité des docteurs (30h)</i>	1.500		<i>gracieux</i>		1600
<i>Séminaire Michel Koeinig (20h)</i>	-				1.100
<i>Séminaires Urfist (2x20h = 40h)</i>	<i>Urfist</i>		<i>Urfist</i>		<i>Urfist</i>
Formations (type 10)	9.500	9.500	7.700	1.800	12.000
<i>Cours Anglais et Informatique</i>	-		<i>Ucpp</i>		<i>Ucpp</i>
<i>Cours Statistiques (2 déplacements 2x5j)</i>	-		-		1.900
<i>Séminaire APEC 1 (2 déplacements 2j)</i>	-		<i>Apec</i>		<i>Apec</i>
<i>Séminaire APEC 2 (2 déplacements 3j)</i>					1.500
<i>Séminaire Employabilité (1 déplacement 4j)</i>			800		1.000
<i>Séminaire Michel Koeinig (1 déplacement 4j)</i>					1.000
<i>Séminaires Urfist (4 déplacements 12j)</i>	<i>Urfist</i>		<i>Urfist</i>		<i>Urfist</i>
<i>Séminaire Propriété industrielle</i>	<i>Valo</i>		<i>Valo</i>		100
<i>Ecole Combustion (inscriptions doctorants)</i>			2100		-
<i>Doctoriales (Base 2010 : 10 – Base 2011 : 12)</i>	7.500		3.700		4.500
<i>CIES</i>	<i>Cies</i>		<i>Cies</i>		<i>Cies</i>
<i>Conférenciers</i>			1.100		2.000
Manifestations (type 10)	2.000	2.000	2.700	-700	6.000
<i>JDD</i>	2.000		2.700	-700	3.000
<i>Forum Métiers</i>	-	-	-		3.000
Fonctionnement général (type 10)	10.000	9.000	6.000	3.000	10.000
<i>Téléphonie</i>	2.500	2.500	2.100	400	2.500
<i>consommables</i>	3.500	2.500	500	2.000	3.500
<i>réceptions</i>	1.000	1.000	500	500	1.000
<i>Déplacements</i>	3.000	3.000	2.900	100	3.000
Equipement (type 20)	2.000	2.000	-	2.000	2.000
<i>Equipement informatique personnel renfort</i>	2.000	2.000	-	2.000	<i>report</i>
Crédits de type 10	66.500	50.000	32.400	17.600	73.000
Crédits de type 20	2.000	2.000	-	2.000	2.000
Crédits de type 30	9.500	9.500	-	9.500	7.000
Bilan	78.000	61.500			82.000

Annexe-Point 4 – PV Conseil ED du 17-09-2010
Le fonctionnement de l'Ecole Doctorale
Proposition de structuration de l'Ecole Doctorale

Effectifs : 1 Directeur + 2 Personnels

Directeur

- Devoirs et prérogatives : Statuts de l'ED (article 6) ; délégations du Président UCPP.
- Développement, Stratégie,
- Général : supervision, validation et responsabilité des actes de l'ED
- Prospection de nouvelles formations
- Relations avec les doctorants : Informations, Conseil, Suivi et Médiation
- Relations CIES ou organisme de remplacement : comité de pilotage
- Relations avec les Doctoriales : comité de pilotage

Deux personnels formés pour être interchangeable dans une large mesure de façon à assurer la continuité du service en cas d'indisponibilité (congés légaux ou de maladie).

Personnel « Sclarité »

Création d'un Service de Sclarité du Doctorat sous l'autorité du Responsable de la Sclarité Centrale mais hébergé à l'Ecole Doctorale et travaillant en collaboration avec le Directeur de l'Ecole doctorale.

Pôle unique des inscriptions

- Inscription en 1^{ère} année : réception et traitement des dossiers de préinscription – suivi avec les centres de recherche (C-Rech) pour signatures – inscriptions administratives en répartissant les doctorants dans les différentes composantes – informations des directeurs
- Inscription en 2^{ème} et 3^{ème} années : réception et vérification des Comptes rendus annuels ; inscriptions administratives.
- Inscription en 4^{ème} année et au delà : réception et traitement des demandes de dérogations à la durée ; inscriptions administratives.
- Suivi des inscriptions : nécessaire élaboration et suivi d'un fichier permanent des inscriptions accessible en lecture aux C-Rech ; relances avant radiation

Suivi de la préparation de thèse

- Interruption de thèse
- Modifications du projet de thèse
- Cotutelles, codirections : suivi de l'établissement des conventions et, éventuellement des avenants
- Label européen

Soutenance de thèse

- Réception et vérification des dossiers de demande de soutenance
- Publicité au niveau de l'Université (Site UCPP et composantes).
- Suivi de la procédure : Arrêté de désignation des rapporteurs ; Arrêté de soutenance (signature du Président de l'UCPP) ; Documents relatifs à la soutenance (PV, rapport) ; Edition du diplôme après décision du Pdt-UCPP
- Présence sur le lieu de soutenance afin de s'assurer du bon déroulement et de récupérer le PV et le rapport.

Insertion professionnelle

- Suivi régulier en relation avec la POIP des enquêtes sur le devenir de docteurs et des doctorants n'ayant pas soutenu ;

Les Formations et les manifestations

- Formations (Cours, Séminaires) et Manifestations (Conférences, JDD, Forum...) : organisation matérielle et suivi des formations ; réservation des salles et du matériel pédagogique ; émargement ; analyses et statistiques...
- Formateurs : ordres de mission ; organisation des déplacements et de l'hébergement des formateurs ; dossiers de vacation des formateurs ; accueil.
- Doctorants : appels à participation et inscriptions ; diffusion des informations (dates, salles, suivi...) ; Comptabilité des journées-Formation des doctorants
- CIES et Doctoriales : suivi des inscriptions des doctorants ; OM et déplacements des doctorants.

Soutenances

- Membres extérieurs des jurys pris en charge par l'ED : ordres de mission ; organisation des déplacements et de l'hébergement ; accueil.

Financier

- Engagements, mandatement des commandes et des missions
- Rémunération des formateurs

Activités complémentaires des doctorants ;

- Enseignement : Services prévisionnels et services effectifs de tous les doctorants ; validation par le directeur de l'ED (mise en application d'une équité CD/non-CD) ; suivi en relation avec les composantes pédagogiques.
- Autres activités (diffusion de la culture scientifique, expertises) : suivi en relation avec les Centres de Recherche.

Affaires générales

- Gestion du courrier, bureau d'ordre
- Rapport d'activité de l'ED
- Accueil et gestion des étudiants

Conseils et bureaux de l'ED

- Prise de notes pour procès verbaux des Conseils

Communication

- Site Web : structuration et évolution (procédures, annonces, avis de concours, infos, analyses...)
- Suivi des relations avec les autres Ecoles Doctorales, avec les associations de doctorants et jeunes chercheurs (i.e. ABG)

Annexe-Point 5 – PV Conseil ED du 17-09-2010
Le fonctionnement de l'Ecole Doctorale
Calendrier administratif 2011

Assemblées générales (Amphi Landry, Campus Mariani)

Rentrée solennelle de l'Ecole Doctorale : jeudi 14 octobre 2010, 14h

Réunion générale des Masters-2 pour présentation de l'ED : jeudi 21 octobre, 14h

Projets de thèses 2011

Les projets de thèse reflètent la politique scientifique de l'Université ; ils doivent être particulièrement bien construits et être largement diffusés afin d'accrocher l'intérêt des meilleurs étudiants candidats doctorants. Ces projets seront bâtis selon le modèle de fiche normalisée adopté l'an dernier. Ce dépôt préalable concerne aussi bien les thèses destinées à faire l'objet d'une candidature pour un contrat doctoral, pour un contrat CNRS ou cofinancé CNRS/CTC, un contrat CIFRE ou encore un contrat CEE/ADEC que les thèses pour salariés et érudits.

En bref, ces sujets de thèse serviront notamment

- d'information et d'appel à l'intention des étudiants de l'UCPP souhaitant poursuivre des études en doctorat,
 - de publicité pour l'Extérieur (envoi aux autres écoles doctorales par ED_ES),
 - de base à l'appel à candidatures pour allocations fléchées CNRS ou autre
 - de socle prioritaire pour la campagne 2010 de candidatures pour contrats doctoraux.
- **14 octobre 2010** : Sollicitation des Enseignants chercheurs (Sollicitation directe par l'ED pour dépôt de projets et invitation à la rentrée solennelle). Sollicitation relayée par les Centres de recherche.
 - **17 janvier 2011** : Date limite de dépôt des fiches de thèse auprès de l'Ecole doctorale.
 - **24 janvier 2011** : Transmission des projets aux centres de recherche.
 - Examen des propositions au sein des projets structurants sous l'autorité des responsables ; navettes avec les promoteurs des sujets
 - Validation par la Direction du Centre de Recherche.
 - **15 février 2011** : Date limite de retour à l'Ecole doctorale, des fiches de projets résultants par les Directions des Centres de Recherche
 - **24 février 2011** : inscription sur le site de l'ED.

Inscriptions en 1^{ère} Année de Thèse

1°) Demande d'autorisation préalable (*dossier distinct du dossier de candidature pour un contrat doctoral*)

- **1^{er} juin 2011** : Ouverture des préinscriptions 2011-12 en thèse. Les dossiers peuvent être téléchargés dans l'espace de l'Ecole Doctorale sur le site de l'Université. Ils peuvent, également, être retirés au Secrétariat de l'Ecole Doctorale.

- **11 juillet 2011** : Date limite de dépôt (ou d'envoi par voie postale) du dossier de demande d'autorisation préalable pour 1^{ère} inscription en thèse. Ce dossier sera soit déposé soit adressé au Secrétariat de l'Ecole Doctorale. La constitution du dossier sera vérifiée par l'ED. Les signatures du doctorant et du (des) directeur(s) de thèse doivent être originales (pas de scan ou de photocopie). Le dossier devra comporter les pièces demandées.

2°) Candidature pour un contrat doctoral (*dossier distinct du dossier de candidature pour un contrat doctoral*)

- **1^{er} juin 2011** : Ouverture de la campagne de candidature pour un contrat doctoral. Les dossiers peuvent être téléchargés dans l'espace de l'Ecole Doctorale sur le site de l'Université. Ils peuvent, également, être retirés au Secrétariat de l'Ecole Doctorale. Dans son dossier de candidature, le candidat explicitera son projet d'activités complémentaires. Il sera validé par son directeur de thèse.
- **11 juillet 2011** : Date limite de dépôt (ou d'envoi par voie postale, le cachet de la poste faisant foi) du dossier de candidature. Ce dossier sera soit déposé soit adressé au Secrétariat de l'Ecole Doctorale. Aucun dossier *extra tempora* ne sera accepté. La constitution du dossier sera vérifiée par l'ED. Toutes les signatures doivent être originales (pas de scan ou de photocopie). Le dossier devra comporter toutes les pièces demandées.

3°) Examen pour avis par les Centres de Recherche

- **13 juillet 2011** : Transmission des dossiers de préinscription et de contrat doctoral aux Centres de recherche pour examen et avis. Les quelques dossiers recevables parvenus par voie postale seront transmis au plus tard le 18 juillet.
- **09 septembre 2011** : Date limite du retour des dossiers et des avis à l'Ecole doctorale. Tout pré-classement sera assorti de l'exposé explicite des critères sur lesquels il est basé. Les avis défavorables doivent être explicitement motivés. Validation avec ou sans amendement du projet d'activités complémentaires
- **13 septembre 2011** : Réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale. Classement des candidatures – Validation en séance de l'extrait de PV concernant le classement.
- **15 septembre 2011** : Transmission du classement au Président de l'Université.
- **1^{er} octobre 2011** : Prise d'effet du contrat doctoral.

4°) Inscription administrative

- **Jusqu'au 30 septembre 2011** : Inscriptions administratives au pôle d'inscription de la Scolarité centrale (campus Mariani). Toute demande d'inscription *extra tempora* devra être solidement justifiée. Nota : Fermeture du pôle d'inscription du 29 juillet après-midi au 29 août). Les dossiers peuvent être téléchargés dans la rubrique formations/s'inscrire sur le site de l'Université (prise de rendez-vous obligatoire). Ils peuvent, également, être retirés au pôle d'inscription de la scolarité centrale.

Réinscriptions

Inscriptions en 2^{ème} ou 3^{ème} Année de Thèse

L'inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} Année de Thèse est subordonnée à la validation par l'Ecole Doctorale d'un compte rendu (CR) des travaux de l'année. Le formulaire du CR peut être téléchargé dans l'espace de l'ED ou être retiré au secrétariat de l'ED.

- **15 juin – 15 juillet 2011** : Dépôt, au secrétariat de l'Ecole Doctorale, du Compte Rendu annuel de thèse pour validation..
- **1^{er} juillet – 29 juillet 2011** : Inscriptions administratives au pôle d'inscription de la Scolarité centrale (campus Mariani). Toute demande d'inscription *extra tempora* devra être solidement justifiée. Nota : Fermeture du pôle d'inscription du 29 juillet après-midi au 29 août).
Les dossiers peuvent être téléchargés dans la rubrique formations/s'inscrire sur le site de l'Université (prise de rendez-vous obligatoire). Ils peuvent, également, être retirés au pôle d'inscription de la scolarité centrale.

Attention : Solde des Bourses régionales

Note à l'attention des doctorants boursiers de la CTC (DFER ou ADEC) - 3^{ème} année

Pour percevoir le solde de leur bourse, les doctorants concernés doivent produire à la CTC un Etat d'avancement des travaux validé par l'Ecole doctorale.

- **1^{er} juillet 2011** : Date limite recommandée pour le dépôt (ou d'envoi) d'un exemplaire de l'Etat d'avancement des travaux au Secrétariat de l'Ecole Doctorale pour validation.

Inscriptions en 4^{ème} Année de Thèse et au-delà

Toute inscription au titre d'une année postérieure à la 3^{ème} année est subordonnée à l'obtention d'une dérogation à la durée. Le formulaire peut être téléchargé dans l'espace de l'ED ou être retiré au secrétariat de l'ED.

1°) Demande de dérogation à la durée

- **15 juin – 15 septembre 2011** : Dépôt, au secrétariat de l'Ecole Doctorale, de la demande de dérogation à la durée.

2°) Inscription administrative

- **1^{er} juillet – 30 septembre 2011** : Inscriptions administratives au pôle d'inscription de la Scolarité centrale (campus Mariani). Toute demande d'inscription *extra tempora* devra être solidement justifiée. Nota : Fermeture du pôle d'inscription du 29 juillet après-midi au 29 août).
Les dossiers peuvent être téléchargés dans la rubrique formations/s'inscrire sur le site de l'Université (prise de rendez-vous obligatoire). Ils peuvent, également, être retirés au pôle d'inscription de la scolarité centrale.

Tolérance d'usage : les doctorants dont la soutenance de thèse est programmée au plus tard le 16 décembre 2011 sont exemptés d'inscription au titre de l'année 2010-2011.

Convention Cadre INRA / Université de Corse
ANNEXE 2

<p>CONVENTION EN VUE D'UNE COOPERATION PRIVILEGIEE AVEC L'ECOLE DOCTORALE DE L'UNIVERSITE DE CORSE</p>

Entre

L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Ci-après dénommé l'INRA

Etablissement public à caractère scientifique et technologique

Ayant son siège : 147, rue de l'Université – 75338 PARIS Cedex 07

Ici représenté par : Dominique Agostini

En sa qualité de Présidente du Centre de Corse

Agissant par délégation de la Présidente Directrice Générale

d'une part,

Et

L'UNIVERSITÉ DE CORSE

Ci-après dénommée l'Université

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Ayant son siège : Avenue Jean Nicoli – BP 52 – 20250 CORTE

Ici représenté par : Monsieur Antoine AIELLO

En sa qualité de Président

d'autre part,

L'INRA et l'Université étant dénommés individuellement par la «Partie» et collectivement par les «Parties».

Préambule :

L'Ecole doctorale n°377 "Environnement et Société" coordonne l'organisation et le fonctionnement des études doctorales de l'Université. Elle rassemble des unités de recherche de l'Université, reconnues à la suite d'une évaluation nationale, autour d'un projet de formation qui s'inscrit dans la politique scientifique de l'Université.

L'Ecole doctorale fortement pluridisciplinaire couvre de larges domaines de recherche. Au-delà des centres de recherche de l'université, elle peut rassembler des équipes d'accueil reconnues relevant d'autres établissements ou organismes de recherche et travaillant dans ces mêmes domaines.

L'Ecole doctorale est dotée de statuts et d'un règlement intérieur approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université. Les équipes d'accueil reconnaissent de facto la validité des textes précités et qui sont donnés en ANNEXE.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention entend déterminer les modalités de coopération entre les Parties contractantes en vue d'une coopération privilégiée du Centre INRA de Corse et de l'Ecole

doctorale de l'Université. L'INRA accueille des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite de l'évaluation nationale.

En Corse, L'INRA dispose de deux équipes reconnues localisées sur deux sites :

- l'UR GEQA-INRA "Déterminismes Génétiques et Ecophysiologiques de la Qualité des Agrumes" sur le site de San Giuliano ;
- le LRDE-INRA " Laboratoire de Recherches sur le Développement de l'Elevage" sur le site de Corte.

Article 2 : Principes d'organisation de la coopération

Désignation de l'établissement support de l'école doctorale

L'Université est désignée comme établissement support de l'Ecole doctorale et assure à cette fin la responsabilité administrative de l'Ecole doctorale.

Conseil de l'école doctorale

La composition du Conseil de l'école doctorale, ainsi que les modalités de désignation de ses membres, sont fixées par les statuts de l'Université.

Désignation des chercheurs relevant de l'école doctorale

La liste des chercheurs entrant dans la coopération privilégiée à la signature de la présente convention est donnée en ANNEXE. Ces chercheurs sont réputés relever de l'Ecole doctorale et sont soumis aux mêmes règles que les chercheurs de l'université pour ce qui est des directions de thèses. Un tel chercheur n'est plus considéré comme relevant du partenariat privilégié dès lors qu'il quitte les unités INRA précitées. A cet effet, la présidence de l'INRA informera l'Ecole doctorale du mouvement des personnels chercheurs.

Inscription des doctorants

L'Ecole doctorale est le guichet unique d'entrée dans la formation doctorale de l'Université. Les doctorants de l'Université accueillis au sein des unités précitées de l'INRA de Corse relèvent de l'Ecole doctorale et sont placés sous la responsabilité scientifique d'un directeur de thèse, chercheur à l'INRA de Corse et relevant de l'Ecole doctorale

Choix des doctorants et l'attribution des financements

Conformément au calendrier de l'Ecole doctorale, l'INRA communiquera les projets de thèses qu'elle souhaite voir se développer dans l'année universitaire suivante. Ces sujets seront publiés notamment dans l'espace de l'Ecole doctorale sur le site internet de l'université de Corse.

Pour être inscrit à l'Ecole doctorale de l'Université, tout étudiant doit remplir les formalités prescrites pour la première inscription puis pour les réinscriptions annuelles.

Après agrément du projet de thèse par l'Université, l'INRA attribuera les contrats de doctorat qui lui sont spécifiques selon ses propres règles et informera l'école doctorale. Les projets en direction propre INRA ou en codirection avec l'Université de Corse sont éligibles aux financements spécifiques de l'INRA. En corolaire, les projets en direction propre Université ou en codirection avec l'INRA de Corse sont éligibles aux financements spécifiques de l'Université.

Organisation de la soutenance et la délivrance du doctorat

Les modalités d'organisation de la soutenance et de délivrance du doctorat sont celles en vigueur à l'Université. A l'issue de la soutenance, sur proposition du jury, le doctorant se verra décerné le doctorat de l'Université de Corse dans la mention précisée lors de l'inscription.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour toute la durée de l'accréditation de l'Ecole doctorale (2008-2011).

Article 4 : Avenants à la convention

Les Parties contractantes se réservent le droit de conclure des avenants à la présente convention. Un avenant ne peut entrer en vigueur s'il n'a été signé par toutes les Parties contractantes.

Article 5 : Difficultés de mise en application

En cas de difficultés dans l'application de la présente convention, les Parties s'obligent à rechercher en commun une solution amiable. Si les difficultés persistent, ils font appel à la médiation de la Direction générale de l'enseignement supérieur.

Article 6 : Dénonciation de la convention

Les Parties sont libres de dénoncer la présente convention moyennant un préavis de 3 mois. La dénonciation sera notifiée, quel que soit le motif et la Partie dénonçant, par lettre simple remise contre récépissé ou par lettre recommandée avec accusé réception adressée à l'autre Partie contractante.

Ladite dénonciation devra également être notifiée à la Direction générale de l'enseignement supérieur, qui procédera à un examen de la nouvelle situation de l'école doctorale.

Fait à Corte, le en deux exemplaires

Pour l'INRA

La Présidente du Centre de Corse

Pour l'Université de Corse

Le Président

Mme Dominique Agostini

Pr Antoine Aiello

ANNEXE 1

**ECOLE DOCTORALE 377
ENVIRONNEMENT ET SOCIETE**

STATUTS

Statuts approuvés par le Conseil de l'Ecole Doctorale du 22 juin 2009, présentés au Conseil Scientifique du 24 juin 2009 et adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université de Corse du 30 juin 2009.

Article 1 Présentation

L'Ecole Doctorale « Environnement et Société » de l'Université de Corse est chargée de conduire la politique de l'Université de Corse en matière de formation doctorale. Les études doctorales sont conduites conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

Elle coordonne l'organisation et le fonctionnement des études doctorales de l'Université. Les études doctorales sont une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation qui peut être accomplie en formation initiale ou continue, elles conduisent au Doctorat, après soutenance d'une thèse.

L'Ecole Doctorale rassemble des unités et équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale autour d'un projet de formation qui s'inscrit dans la politique scientifique de l'établissement. Pour devenir ce lieu de formation de qualité, elle s'appuie fortement sur un ensemble coordonné d'équipes de recherche et de laboratoires qui englobent des compétences reconnues dans les domaines concernés.

L'Ecole Doctorale, fortement pluridisciplinaire, couvre ainsi des domaines de recherche larges qui rassemblent les thématiques des différentes équipes des deux Unités Mixtes de Recherche (UMR) CNRS et autres entités de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale.

Article 2 Missions

L'Ecole Doctorale organise une formation complémentaire de doctorat étalée sur trois ans permettant aux étudiants d'une part, d'être au contact permanent de l'évolution la plus récente de sa discipline et d'autre part, de s'ouvrir hors du champ spécifique de sa thèse et de préparer son avenir professionnel soit dans l'enseignement supérieur et la Recherche publique, soit dans les milieux socio-économiques. Un délai supplémentaire peut être accordé, à titre dérogatoire dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

Cette formation conduit à proposer à l'ensemble des doctorants trois grands types de modules :

- des formations scientifiques de base (méthodologie, gestion d'un travail de recherche, projet de thèse ...)
- des formations d'intérêt plus général (langues, informatique, communication scientifique et professionnelle...)
- une préparation à l'insertion professionnelle.

Le Conseil de l'Ecole doctorale se prononce sur l'attribution de toutes sortes d'aides financières aux doctorants (contrat doctoral, allocations de recherche, bourses, mobilité...) tant sur le plan national que régional.

L'Ecole doctorale favorise l'ouverture internationale des études doctorales et la conclusion de conventions de cotutelles de thèses.

Elle assiste les étudiants dans la recherche des financements nécessaires à la poursuite de leur projet scientifique, dans la recherche de stages professionnels, dans leur effort de mobilité internationale.

Elle assure le suivi de l'insertion professionnelle des doctorants et des jeunes docteurs, en liaison avec le Service Commun Universitaire d'Orientat ion et d'Insertion Professionnelle.

Article 3 Le Directeur de l'Ecole Doctorale.

Le Directeur de l'Ecole Doctorale est désigné par le Président de l'Université de Corse après avis du Conseil scientifique de l'Université et du Conseil de l'école doctorale. Il est nommé pour la durée d'accréditation de l'Ecole Doctorale. Son mandat est renouvelable sans pouvoir excéder une durée de 8 ans.

Article 4 Le Bureau de l'Ecole Doctorale.

Le Bureau de l'Ecole Doctorale assiste le directeur de l'Ecole dans la gestion quotidienne et veille à la bonne application des décisions du Conseil de l'Ecole Doctorale

Il est composé du Directeur de l'Ecole Doctorale, des directeurs de la FRES et des deux UMR_CNRS, du Vice-président du Conseil scientifique et d'un représentant des doctorants élus au Conseil de l'Ecole Doctorale.

Article 5 Composition du Conseil de l'Ecole Doctorale.

Le Conseil de l'Ecole Doctorale est composé de 15 membres élus ou désignés pour la durée de l'accréditation de l'école :

- 8 membres désignés selon des modalités adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université et représentant l'Etablissement, les entités de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale dont un représentant des personnel Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers et de Service.
- 3 membres doctorants élus par leurs pairs.
- 4 personnalités extérieures à l'Ecole Doctorale désignées selon des modalités adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université, françaises ou étrangères compétentes dans des domaines scientifiques et dans les secteurs industriels et socio-économiques.

Tout membre du conseil d'école perdant la qualité au titre de laquelle il a été élu ou désigné perd de facto sa qualité de membre.

Le Conseil de l'Ecole Doctorale peut inviter et entendre toute personne dont l'avis lui semble utile

Il se réunit au moins trois fois par an sur l'initiative du Président de l'Université, du Directeur de l'Ecole doctorale ou à la demande d'un tiers, au moins, de ses membres. Chaque membre peut recevoir au maximum deux procurations. Le quorum est atteint lorsque la moitié des membres ayant voix délibérative est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, le Directeur convoque de nouveau dans les huit jours le Conseil qui délibère alors sans être tenu par la règle du quorum.

Article 6 Attributions du Directeur de l'Ecole Doctorale.

Le Directeur de l'Ecole Doctorale met en œuvre le projet doctoral de l'Ecole.

Il convoque et préside le Conseil de l'Ecole Doctorale.

Il propose au Président de l'Université les inscriptions ordinaires et dérogatoires en thèse après avis du Conseil de l'Ecole Doctorale

Il présente chaque année au Conseil de l'Ecole Doctorale et au Conseil Scientifique de l'Université la liste de tous les étudiants autorisés à s'inscrire en thèse et des bénéficiaires de dérogations.

Après avis du Conseil de l'Ecole Doctorale, il fait au Président de l'Université des propositions relatives à l'attribution de contrats doctoraux relevant de financements sur budget propre ou Collectivité Territoriale de Corse (DFER) et de toutes autres sortes d'aides financières aux doctorants.

Le Directeur présente, chaque année, un rapport d'activités de l'Ecole Doctorale et la liste des bénéficiaires de contrats doctoraux devant le Conseil de l'Ecole Doctorale puis du Conseil Scientifique de l'Etablissement.

Il donne un avis sur la nature et l'attribution d'activités autres que les activités de recherche liées à la préparation du doctorat.

Il donne au Président de l'Université, sur proposition du directeur de thèse, un avis relatif à l'autorisation de présenter une thèse en soutenance.

Il propose au Président de l'Université, après avis du directeur de thèse, la désignation des rapporteurs extérieurs à l'Ecole Doctorale et à l'Université, au nombre de deux, appelés à examiner les travaux préalablement à la soutenance de la thèse.

Au même titre que le directeur de thèse, il donne un avis au Président de l'Université sur la composition des jurys de soutenance de thèse

Article 7 Attributions du Conseil de l'Ecole Doctorale.

Il se prononce sur l'organisation de l'Ecole Doctorale et son fonctionnement pédagogique. Il en définit les orientations.

Il fixe la procédure de sélection puis se prononce sur l'attribution de contrats doctoraux relevant de financements sur budget propre ou Collectivité Territoriale de Corse (DFER) et de toutes autres sortes d'aides financières aux doctorants.

Il se prononce sur la prorogation du contrat doctoral.

Il se prononce sur l'attribution par l'Ecole Doctorale de toute aide financière.

Il se prononce sur le dispositif de suivi des doctorants.

Il propose les modifications au présent statut.

Il veille au respect des principes de la Charte des thèses de l'Université de Corse.

ECOLE DOCTORALE 377 ENVIRONNEMENT ET SOCIETE

REGLEMENT INTERIEUR ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES RELATIFS A LA DELIVRANCE DU DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE CORSE

Référence : Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale

*Règlement intérieur adopté par le Conseil de l'Ecole Doctorale du 22 juin 2009 et
présenté au Conseil Scientifique du 24 juin 2009.*

ARTICLE 1

L'Université de Corse délivre le doctorat conformément à l'article 13 de l'arrêté du 7 août 2006.

Le doctorat de l'Université de Corse est délivré dans diverses mentions arrêtées par le Conseil Scientifique de l'Université sur proposition de l'Ecole Doctorale.

La liste de ces mentions est régulièrement mise à jour par décision du Conseil Scientifique.

Les mentions du doctorat de l'Université de Corse sont actuellement les suivantes :

<u>UFR DROIT, SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION :</u>	<u>N° Section :</u>
DROIT PRIVE ET SCIENCES CRIMINELLES	01
DROIT PUBLIC	02
HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS	03
SCIENCE POLITIQUE	04
SCIENCES JURIDIQUES	
ANTHROPOLOGIE JURIDIQUE	
SCIENCES ECONOMIQUES	05
<u>IAE :</u>	
SCIENCES DE GESTION	06
<u>UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES :</u>	
SCIENCES DU LANGAGE	07
LANGUES ET CULTURES FRANCAISES	09
LANGUES ET CULTURES ANGLAISES ET ANGLO SAXONNES	11
LANGUES ET LITTERATURES ROMANES	14
ARTS : PLASTIQUES, DU SPECTACLE, MUSIQUE, MUSICOLOGIE, ESTHETIQUE, SCIENCES DE L'ART	18
SOCIOLOGIE	19
ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE, PREHISTOIRE	20
HISTOIRE ET CIVILISATIONS : HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DES MONDES ANCIENS ET DES MONDES MEDIEVAUX	21
HISTOIRE ET CIVILISATIONS : HISTOIRE DES MONDES MODERNES, HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN ; DE L'ART ; DE LA MUSIQUE	22
GEOGRAPHIE PHYSIQUE, HUMAINE, ECONOMIQUE ET REGIONALE	23
SCIENCES DE L'EDUCATION	70
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	71
CULTURES ET LANGUES REGIONALES	73
<u>UFR SCIENCES ET TECHNIQUES :</u>	
MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET APPLICATIONS DES MATHEMATIQUES	26
INFORMATIQUE	27
CONSTITUANTS ELEMENTAIRES	29
CHIMIE THEORIQUE, PHYSIQUE, ANALYTIQUE	31
CHIMIE ORGANIQUE, MINERALE, INDUSTRIELLE	32
STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA TERRE	35
TERRE SOLIDE : GEODYNAMIQUE DES ENVELOPPES SUPERIEURES PALEOBIOSPHERES	36
MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, GENIE CIVIL	60
GENIE INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE ET TRAITEMENT DU SIGNAL	61
ENERGETIQUE, GENIE DES PROCEDES	62
ELECTRONIQUE, OPTRONIQUE ET SYSTEMES	63
BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE	64
BIOLOGIE CELLULAIRE	65
PHYSIOLOGIE	66
BIOLOGIE DES POPULATIONS ET ECOLOGIE	67
BIOLOGIE DES ORGANISMES	68

TITRE I - Inscription au Doctorat de l'Université de Corse

ARTICLE 2 - Titres requis pour l'inscription

Le titre exigé pour l'inscription en doctorat de l'Université de Corse est le Diplôme national de Master ou tout autre diplôme conférant le grade de Master, à l'issue d'un parcours de formation établissant l'aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le Président de l'Université peut, par dérogation et sur proposition du Directeur de l'Ecole Doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Le doctorat est préparé au sein d'une unité ou équipe de recherche reconnue à la suite d'une évaluation nationale.

ARTICLE 3 - Procédures d'inscription

L'autorisation d'inscription à la préparation du doctorat à l'Université de Corse et, en cas de besoin, les dérogations aux conditions du diplôme, sont données lors de l'inscription initiale par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Ecole Doctorale et avis du Directeur de thèse et du Directeur de l'unité de recherche.

Le refus de proposition à l'inscription, doit, dans tous les cas être motivé.

Les inscriptions auront lieu au début de chaque année universitaire, avant le 1^{er} décembre, sauf cas exceptionnel dûment justifié. Les bénéficiaires de contrats doctoraux doivent être inscrits avant le 1^{er} octobre.

La qualité et le caractère novateur du projet confié au doctorant ainsi que l'environnement scientifique nécessaire au bon déroulement général de la thèse doivent être validés.

Tout changement implicite ou explicite apporté au formulaire d'inscription doit faire l'objet d'une approbation préalable du bureau de l'Ecole Doctorale après avis du Conseil de l'Unité de recherche à laquelle le doctorant est rattaché.

La durée de référence de la thèse est de 3 ans. Des dérogations peuvent être accordées, par le Président de l'Université, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du directeur de thèse et du bureau de l'école doctorale, sur demande motivée du candidat (spécificités de certaines disciplines, travail salarié, préparation à des concours, maternité, paternité, maladie, ...). La liste des bénéficiaires de dérogation est présentée chaque année au conseil scientifique.

La charte des thèses et la convention d'accueil au laboratoire doivent être signées par le doctorant, son Directeur de thèse, le responsable de l'Unité, du Centre ou de l'équipe d'accueil et le Directeur de l'Ecole Doctorale. Chaque signataire devra récupérer et conserver un exemplaire de la charte et de la convention d'accueil.

Formulaire d'inscription :

L'autorisation d'inscription au doctorat sera mentionnée sur un formulaire d'inscription précisant, outre l'identité du candidat et les autorisations nécessaires :

- La mention du doctorat de l'Université de Corse préparée
- Le nom et la qualité du Directeur de thèse (Section CNU)
- Le titre de la thèse
- L'équipe d'accueil du doctorant
- La date de la soutenance prévue

Dans le cas où la thèse est préparée en co-direction :

- Le nom, la qualité, l'équipe et l'Université d'appartenance du co-directeur de thèse (Sect CNU).
- Si les co-directeurs relèvent d'établissements distincts, une convention de co-encadrement de thèse devra être établie entre les deux universités.

ARTICLE 4 - Directeurs de thèse

Les fonctions de directeur ou de co-directeur de thèse peuvent être exercées :

- par les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du CNU ou par des enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale ;
- par les personnels des établissements d'enseignement supérieurs, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches ;
- par d'autres personnalités titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le Président de l'Université, sur proposition du Directeur de l'Ecole Doctorale et après avis du Conseil Scientifique de l'Etablissement.
- Le nombre maximum de thèses encadrées et/ou co-encadrées par enseignant-chercheur est fixé par le Conseil Scientifique à cinq en Sciences et Techniques et à dix en Sciences Humaines et Sociales.
- Compte tenu de ce qui précède, le choix d'un directeur ou d'un co-directeur de thèse est validé par le bureau de l'école doctorale après avis de l'unité de recherche concernée.

TITRE II - Présentation et soutenance du doctorat

ARTICLE 5 - Procédure de nomination des rapporteurs

Les travaux du candidat sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs habilités à diriger des recherches ou appartenant à une des catégories visées à l'article 4 désignés par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Ecole Doctorale, après avis du Directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'Ecole Doctorale et à l'établissement du candidat.

Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers.

Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le Président de l'Université autorise la soutenance, sur avis du Directeur de l'Ecole Doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

ARTICLE 6 - Procédure d'autorisation de soutenance

Le jury de soutenance doit tout d'abord être constitué et approuvé par le Président de l'Université.

L'autorisation de présenter une thèse ou un ensemble de travaux en soutenance est accordée par le Président de l'Université sur avis du Directeur de l'Ecole Doctorale et sur proposition du Directeur de thèse.

Il appartient au candidat et à son Directeur de thèse en liaison avec le service de la Scolarité Centrale de s'assurer que les rapports sont bien parvenus à l'école doctorale.

ARTICLE 7 – Délais pour soutenance

La date de présentation de la thèse devant le jury est postérieure d'au moins 20 jours à la date à laquelle l'autorisation de soutenance a été accordée par le Président.

Ce délai d'au moins 20 jours permet les mesures normales de publicité telles qu'elles sont décrites ci-après et garantit sauf exception motivée le caractère public de la soutenance.

ARTICLE 8 - Mesures de publicité

Un résumé de la thèse, fourni par le candidat, sera disponible, 15 jours avant la soutenance au secrétariat de l'Ecole doctorale.

Un avis de soutenance comportant le nom du doctorant, le titre de la thèse, l'heure et le lieu de soutenance sera diffusé, pour l'affichage en divers endroits de l'Université afin d'assurer la plus large information par l'intermédiaire du service de la Scolarité Centrale.

Un avis de soutenance paraîtra dans le bulletin de l'Université et dans la mesure du possible, dans la presse locale à l'initiative du service de la Scolarité Centrale.

ARTICLE 9 - Mesures de confidentialité

La soutenance de la thèse est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le Président de l'Université si le sujet de la thèse ou des travaux présente un caractère confidentiel avéré en particulier pour des raisons d'exploitation industrielle et commerciale.

La demande de confidentialité de la thèse doit être présentée au moins deux mois avant la date de la soutenance prévue par courrier adressé au Président de l'Université sous couvert du Directeur de l'Ecole Doctorale. Cette demande s'accompagne d'un rapport motivé du Directeur de thèse justifiant le caractère exceptionnel de la confidentialité et sa durée dans le temps.

Effet de la confidentialité

L'autorisation de la confidentialité ne dispense pas de la diffusion de l'avis de soutenance prévu à l'article 8.

L'autorisation de confidentialité peut être envisagée dans les deux hypothèses suivantes :

1) Soutenance publique :

- le résumé de la thèse est disponible uniquement sur une partie « publiable » de la thèse – la soutenance est publique sur la partie publiable de la thèse ;
- la partie publiable de la thèse est versée à la Bibliothèque Universitaire ;
- un accord de confidentialité est signé par les personnes ayant eu connaissance de la partie non publiable.

2) Soutenance à huis clos

- le résumé de la thèse tel qu'il est prévu à l'article 8 du présent règlement n'est pas disponible
- la soutenance a lieu à huis clos
- un accord de confidentialité est signé par les rapporteurs et membres du jury – la thèse n'est pas transmise à la Bibliothèque Universitaire

ARTICLE 10 - Jury de soutenance

Le jury de soutenance est désigné par le Président de l'Université sur avis du Directeur de l'Ecole Doctorale après avis du Directeur de thèse. Le nombre des membres du jury est compris entre trois et huit.

Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'Ecole Doctorale et à l'Université, et choisies en raison de leur compétence scientifique, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de thèse.

La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du CNU ou d'enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale.

Un tiers au moins des membres du jury d'une thèse de doctorat de l'Université de Corse doivent être des enseignants-chercheurs de l'Université de Corse.

Les membres du jury désignent parmi eux un Président et, le cas échéant, un rapporteur de soutenance. Le Président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent. Le Directeur de thèse ou de travaux ne peut être choisi ni comme rapporteur de soutenance, ni comme Président du jury.

ARTICLE 11 - Prise en charge des frais de jury

Les frais de jury sont à la charge :

- de l'école doctorale à concurrence d'un montant fixé annuellement par le conseil scientifique.
- de l'équipe d'accueil du doctorant, au-delà du montant supra.

ARTICLE 12 - Lieu de soutenance

Les thèses soutenues en vue du doctorat de l'Université de Corse le sont dans les locaux de l'Université de Corse.

Toutefois, une dérogation peut être sollicitée, auprès du président de l'Université sous couvert du directeur de l'école doctorale, au moins deux mois avant la date de la soutenance prévue. Cette demande sera assortie d'un rapport motivé du Directeur de thèse justifiant son caractère exceptionnel.

ARTICLE 13 - Présentation de la thèse

La thèse doit être dactylographiée et imprimée, reliée et bien présentée. Elle doit comporter une entrée en matière ainsi qu'une conclusion permettant de situer les travaux dans leur contexte scientifique.

Les thèses doivent être rédigées en français. Par dérogation sollicitée auprès du président de l'Université sous couvert du directeur de l'école doctorale, une thèse peut être rédigée en langue corse ou dans une des langues de l'Union européenne dans la mesure où il existe un résumé substantiel en français. Ce résumé doit permettre la parfaite compréhension de la démarche scientifique du doctorant, qu'il s'agisse de la méthodologie ou des résultats.

Les thèses sur « travaux » peuvent inclure des articles rédigés en langue étrangère pourvu qu'un résumé significatif en français soit joint.

La couverture de thèse comprend les données suivantes :

- Université de Corse
- Nom de l'Ecole Doctorale
- Nom de l'entité d'accueil du doctorant et la composante universitaire.
- Doctorat de l'Université de Corse, suivi de la mention telle qu'elle est spécifiée à l'article 1^{er} du présent règlement
- Identité du doctorant
- Date de la soutenance
- Titre de la thèse
- Composition du jury (Nom, Prénom, Qualité, Etablissement de rattachement, fonction dans le jury (rapporteur, examinateur, directeur ou co-directeur de la thèse).

La thèse doit comprendre un résumé en français (une page maximum de préférence en quatrième de couverture) servant par ailleurs à la publicité (cf article 8) et un résumé en langue anglaise (une page maximum) en dernière ou avant-dernière page.

Le label de « doctorat européen » peut être mentionné sur la couverture de la thèse. Ce label peut être attribué par le Conseil Scientifique de l'Université sur proposition du jury et après avis du conseil de l'école doctoral lorsque les conditions suivantes ont été remplies :

- L'autorisation de soutenance a été accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux états membres de la Communauté Européenne autres que la France.
- Un membre au moins du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat membre de la Communauté autre que la France
- Une partie de la soutenance doit être également effectuée dans une langue autre que le français
- Ce doctorat devra aussi être préparé, en partie, lors de séjours globalement d'au moins un trimestre, au sein d'un établissement d'un autre état membre de la Communauté

Ces dispositions seront revues en cas d'évolution de la réglementation définie au plan national ou européen.

ARTICLE 14 - Mentions décernées par le jury

L'admission donne lieu à l'attribution de l'une des mentions suivantes :

- Honorable
- Très Honorable
- Très Honorable avec Félicitations

Le jury demeure souverain dans sa délibération. La mention « Très Honorable avec Félicitations du Jury » ne peut être donnée qu'à l'unanimité et à bulletins secrets et le rapport d'après soutenance doit justifier de la qualité exceptionnelle des travaux présentés.

Le rapport de soutenance est communiqué au candidat contresigné par l'ensemble des membres du jury.

ARTICLE 15 - Diplôme

Le diplôme délivré au candidat porte la mention « Docteur de l'Université de Corse » mention : (cf article 1) et, le cas échéant, indique les autres établissements au sein desquels a été préparée la thèse ainsi que, éventuellement, la mention du label de « doctorat européen ».

Y figurent également le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux du candidat, les noms et titres des membres du jury, la mention obtenue par le titulaire.

TITRE III - Procédure de cotutelle de thèse

Référence : Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse.

ARTICLE 16 - Cotutelle avec une université étrangère

1) La procédure de cotutelle de thèse vise à instaurer et développer une coopération scientifique entre les équipes de recherche françaises et étrangères, en favorisant la mobilité des doctorants.

2) Les conditions d'inscription, d'admission et de soutenance sont régies par l'arrêté du 07-08-06 et par le présent règlement intérieur, sous réserve des dispositions particulières désignées ci-après :

- Les candidats à une préparation de doctorat en cotutelle effectuent leurs travaux sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays intéressés.
- Les deux directeurs de thèse s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant.
- Chaque cotutelle de thèse se déroule dans le cadre d'une convention internationale de cotutelle de thèse liant les deux établissements partenaires, convention établie au plus tard au cours de la première année de thèse.
- La convention reconnaît la validité de la thèse soutenue dans ce cadre et dispense le doctorant du paiement des droits d'inscription dans l'un des deux établissements.
- La durée de préparation de la thèse se répartit entre les deux établissements intéressés par période alternative dans chacun des deux pays. La thèse donne cependant lieu à une soutenance unique reconnue par les deux établissements.
- Le jury de soutenance, désigné par les chefs d'établissements, est composé à parité par des représentants scientifiques des deux pays. Il comprend au moins 4 membres dont les deux directeurs de thèse.

Pour ce qui concerne l'Université de Corse, la désignation du jury par le Président de l'Université de Corse est précédée des avis du Directeur de l'Ecole Doctorale et du Directeur de thèse.

3)- Présentation d'une thèse en cotutelle

La thèse préparée en cotutelle, rédigée en français ou dans la langue de l'établissement cosignataire, est complétée par un résumé substantiel dans l'autre langue, si les langues nationales des deux pays sont différentes. Ce résumé doit permettre la parfaite compréhension de la démarche scientifique du doctorant, qu'il s'agisse de la méthodologie ou des résultats. Le directeur de recherche français s'assure de la bonne compréhension par tous du résumé avant que l'autorisation de soutenance ne soit demandée.

4)- Soutenance de thèse

La thèse, soutenue dans l'une des langues nationales des deux pays concernés, est complétée par un résumé oral dans l'autre langue, si les langues nationales des deux pays sont différentes.

INRA de Corse

Personnels de l'INRA de Corse entrant dans le partenariat privilégié

Unité LRDE - Corte:

LINCK Thierry	Directeur de Recherche	HDR
LAUVIE Anne	Chargée de recherche	non HDR
CASABIANCA François	Ingénieur de Recherche	non HDR
PAOLI Jean-Christophe	Ingénieur de Recherche	non HDR
SANTUCCI Pierre-Mathieu	Ingénieur de Recherche	non HDR
DUBEUF Jean-Paul	Ingénieur de recherche	non HDR

Unité GEQA – San Giuliano :

AGOSTINI Dominique	Ingénieur de recherche	non HDR
LURO François	Chargé de recherche	non HDR
FANCIULLINO Anne Laure	Chargée de recherche	non HDR
PAILLY Olivier	Ingénieur de recherche	non HDR

Annexe-Point 8 – PV Conseil ED du 17-09-2010

Thèses et projets de thèses Calendrier administratif 2011

Agrément des projets de thèses SHS 2010-2011

Décisions du Directeur de l'ED par délégation du Président de l'Université après avis des Centres de Recherche

	Environnement	Sujet	Avis Centre de Recherche	Décision Agrément
ALBERTINI Patricia	Mention : Sciences de l'Education (70°) Direction : Pr Bruno Garnier	La politique d'intégration du handicap mental dans le système éducatif en Corse	Projet ICPP : D UMR LISA : D Le projet ne correspond pas aux thèmes de recherche de l'UMR	Refusé Avis conforme
BERDOUS Nadia	Mention : Sciences de l'Education (70°) Direction : Pr Alain Di Meglio	L'élaboration didactique et l'enseignement du Kabyle, langue minorée dans le paysage sociolinguistique algérien	Projet ICPP : F UMR LISA : F	Accordé
COGGIA Marc Antoine	Mention : Littérature comparée (10°) Direction : MCF Françoise Graziani (Paris 8) et MCF Jacques Isolery	De la psychologie analytique jungienne à l'œuvre littéraire « Faërie » de Tolkien : Etude et interprétation du processus d'individualisation. Personnel du récit épique et processus d'individuation dans l'œuvre de Tolkien et le <i>Mémorial de Sainte-Hélène</i> de Napoléon Bonaparte » (9 ^e section).	Projet ICPP : F UMR LISA : F Réserve : inscription en 9 ^{es} sous la direction de J Isolery (demande de dérogation)	Accordé Avec la même réserve
COLONNA Stella	Mention : Cultures et Langues régionales (73°) Direction : Pr Jean-Yves Coppolani et MCF Eugène Gherardi	La Corse napoléonienne du 19 ^e au 21 ^e siècle : espace mythique du développement dichotomique de la légende	Projet ICPP : D UMR LISA : D Le sujet est déjà très balisé au sein de l'UMR, l'inscription en 73° ne se justifie pas	Refusé Avis conforme

DAAGI Manelle	Mention : Histoire et Civilisations ; mondes modernes et contemporains (22°) Direction : Pr Antoine-Marie Graziani	Le phénomène migratoire en Corse et à partir de la Corse à l'époque contemporaine.	Projet DTDD : F UMR LISA : F	Accordé
FERRACCI Sébastien	Mention : Sciences économiques (05°) Direction : Pr Marie-Antoinette Maupertuis	Modèles d'équilibre général et modèles de contrôle optimal : une analyse à l'échelle régionale	Projet DTDD : F UMR LISA : F	Accordé
FONTANA Sylvie	Mention : Sciences économiques (5°) Direction : MCF-HDR Xavier Peraldi	Economie social et solidaire et Dynamique des territoires.	Projet DTDD : F UMR LISA : F	Accordé
GUIDONI Ange-Paul	Mention : Sciences économiques (5°) Direction : MCF-HDR Xavier Peraldi	Economie mixte, activités immobilières et aménagement du territoire.	Projet DTDD : F UMR LISA : F	Accordé
MAZIERE Christelle	Mention : Sciences de l'Education (70°) Direction : Pr Bruno Garnier et Pr Alain Kerlan (Lyon 2)	La transmission du Patrimoine par l'Enseignement des Arts	Projet ICPP : F UMR LISA : F	Accordé
MOCCHI Jean Christophe	Mention : Sciences politiques (04°) Direction : Pr Jean-Yves Coppolani et MCF Jean Dominique Poli	Idéologie et pensée politique en Corse de 1735 à 1850 en rapport avec les évolutions chronologiques et thématiques des représentations de Pascal Paoli et Napoléon Bonaparte	Projet ICPP : F UMR LISA : F	Accordé
OKBI Ep. MHADI Marina	Mention : Sciences de l'Education (70°) Direction : Pr Bruno Garnier et MCF Didier Rey	Ecole, intégration et construction identitaire : le cas des enfants nouveaux arrivants marocains sur le Grand-Bastia	Projet ICPP : F UMR LISA : F	Accordé
PENS Audrey	Mention : Littérature comparée (10°) Direction : MCF Françoise Graziani (Paris 8)	Survivance d'Ovide dans la littérature corse contemporaine	Projet ICPP : D UMR LISA : D Le projet ne correspond pas aux thèmes de recherche de l'UMR	Refusé Avis conforme
RICHARD- BATESTI Romain	Mention : Langue et Culture françaises (9°) Direction : MCF Jacques Isolery (demande de dérogation)	Insularité et roman policier moderne. Les influences de la mondialisation sur la traduction littéraire.	Projet ICPP : F UMR LISA : F Réserve : dérogation pour J Isolery	Accordé Avec la même réserve

SANADE Younes	Mention : Sciences de Gestion (06°) Direction : Pr Michel Castellani et MCF Michel Rombaldi	L'économie sociale et solidaire au Maroc : outil de restriction de l'exode rural et de l'émigration clandestine.	Projet ICPP : F UMR LISA : F Reserve : inscription en 5° s (Sciences éco)	Accordé Avec la même réserve
SILVARELLI Christelle	Mention : Cultures et Langues régionales (73°) Direction : Pr M-J Dalbera et Dr Stella Medori	Insularité et roman policier moderne. Les influences de la mondialisation sur la traduction littéraire.	Projet ICPP : F UMR LISA : F	Accordé
SOLINISKI Michel	Mention : Droit public (02°) Direction : MCF-HDR Jean François Poli et MCF Guillaume Kessler	La protection de la propriété intellectuelle dans les Etats de l'Europe centrale	Projet ICPP : D UMR LISA : D Le projet ne correspond pas aux thèmes de recherche de l'UMR	Refusé Avis conforme
SUSINI Jean Baptiste	Mention : Histoire et Civilisations ; mondes modernes et contemporains (22°) Direction : Pr Antoine Laurent Serpentine et MCF-HDR Jean Pierre Pellegrinetti (Nice)	De Gaulle et la Corse, de l'adhésion au désamour , 1940-1969, : approche politique et sociologique de la Corse contemporaine.	Projet ICPP : F UMR LISA : F	Accordé
THIAM Thierno	Mention : Sciences économiques (05°) Direction : Bernard Fustier Pr émérite	La bonne gouvernance comme élément d'attractivité des territoires par rapport à l'investissement direct à l'étranger : cas des pays de l'Afrique subsaharienne	Projet DTDD : D UMR LISA : D Le projet ne correspond pas aux thèmes de recherche de l'UMR	Refusé Avis conforme
TOMASI Pierre Antoine	Mention : Droit public (02°) Direction : Pr Jean-Yves Coppolani et Pr Jacques Bourdon (Aix-Marseille)	Le pouvoir normatif régional : une approche comparative (Italie, Espagne, France)	Projet DTDD : F UMR LISA : F	Accordé
VIGNOLI Joseph	Mention : Cultures et Langues régionales (73°) Direction : Pr Dominique Verdoni	Education bilingue et approche interculturelle dans les politiques d'éducation des pays de l'Europe	Projet ICPP : F UMR LISA : F	Accordé
ZANARDI Annelise	Mention : Histoire et Civilisations ; mondes anciens (21°) Direction : Pr Jean-André Cancellieri	Les relations politiques des seigneurs au Moyen-âge en Corse : Etudes approfondies et essai de modélisation de réseaux sociaux d'après la <i>Chronique</i> de Giovanni della Grossa	Projet ICPP : F UMR LISA : F	Accordé

ZANARDI Annick	Mention : Histoire et Civilisations ; mondes modernes et contemporains (22°) Direction : Pr Antoine Laurent Serpentine	Les Communautés de l'Alta Rocca : relations, évolution et mutations à l'époque moderne et au XIX° siècle.	Projet ICPP : F UMR LISA : F Sous réserve : inscription en 73° s (LCC)	Accordé Avis conforme
-------------------	---	---	--	---------------------------------

Agrément des projets de thèses S&T 2010-2011

Décisions du Directeur de l'ED par délégation du Président de l'Université après avis des Centres de Recherche

	Environnement	Sujet	Avis Centre de Recherche	Décision Agrément
BAZZALI Ophélie	Mention : Chimie organique et analytique (31°) Direction : Pr Ange Bighelli	Application de la RMN du C-13 pour l'étude de la métabolomique des PPAM.	Projet RN : F UMR SPE : F	Accordé
BRUNINI Michael	Mention : Mathématiques appliquées (26°) Direction : MCF-HDR Bernard Di Martino et MCF Katia Giacconi	Modélisation et analyse mathématique des problèmes de sédimentation.	Projet M2PE : F UMR SPE : F	Accordé
CRISTOFARI Gregory	Mention : Chimie organique et analytique (31-32°) Direction : Pr Jean Costa et MCF Julien Paolini	Extraction et identification des substances valorisables des Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales et des Agrumes.	Projet RN : F UMR SPE : F	Accordé
FAGGIANELLI Joseph	Mention : Biologie des populations, Ecologie (67°) Direction : MCF-HDR Antoine Orsini et MCF Christophe Mori	Impact d'une contamination de l'eau sur les peuplements aquatiques des cours d'eau de Corse.	Projet GEM : F UMR SPE : F	Accordé
FIESCHI Réjane	Mention : Mathématiques appliquées (26°) Direction : MCF-HDR Jean-Martin Paoli et MCF Alain Hertzog	Résolution d'une équation des ondes non linéaire en dimension 2.	Projet M2PE : F UMR SPE : F	Accordé

GRAZIANI Catherine	Mention : Chimie physique et analytique (31°) Direction : Pr Jean Costa et Dr François Santoni (OEHC)	Etat général de l'eau en Corse – Caractérisation chimique et recherche de nouveaux polluants	Projet RN : F UMR SPE : F	Accordé
MARCANTONI Vincent	Mention : Mathématiques appliquées (26°) Direction : MCF-HDR Jean-Martin Paoli et MCF Alain Hertzog	Existence locale de la solution de systèmes hyperboliques généraux de dimension 1 lorsque la donnée initiale est grande	Projet M2PE : F UMR SPE : F	Accordé
ORSINI Yvonne	Mention : Biologie des populations, Ecologie (67°) Direction : MCF-HDR Antoine Orsini et Pr Alain Di Meglio	Etude de la biodiversité de la faune de Corse : transpositions didactiques et pédagogiques dans les cursus bilingues.	Projet GEM : F UMR SPE : F	Accordé
NASSIF Younane	Mention : Energétique et génie des Procédés (62°) Direction : MCF-HDR Gilles Notton et MCF-HDR Nicolas Heraud	Utilisation de moyens de stockage à court et moyen termes pour intégration dans petits réseaux.	Projet EnR : F UMR SPE : F	Accordé
TOMA Samuel	Mention : Informatique (27°) Direction : Pr Dominique Federici et MCF Laurent Capocchi	Méthodologie de détection et d'identification des défauts multiples dans les systèmes à partir d'évènements discrets et de réseaux de neurones : Applications aux aérogénérateurs.	Projet TIC : F UMR SPE : F	Accordé
TOMASI Anne	Mention : Mathématiques appliquées (26°) Direction : MCF-HDR Bernard Di Martino et Pr Pierre Orenge	Analyse des équations de la mécanique des fluides compressibles en domaine variable et application.	Projet M2PE : F UMR SPE : F	Accordé

Annexe-Point 9 – PV Conseil ED du 17-09-2010
Thèses et projets de thèses
Demandes de dérogation pour directions de thèses

Deux demandes de dérogation formulées par MCF Jacques Isolery.
L'une concernant Ika thèse de M Romain RICHARD-BATTESTI et l'a seconde concernat celle de Marc-Antoine COGGIA

M. ISOLERY Jacques
MCF. U.F.R. Lettres, Langues,
Arts et Sc. Humaines
Université Pasquale Paoli
20250 Corte

Nice, le 18 juillet 2010

Monsieur le Président de l'Université de Corse

sous couvert de

Monsieur COSTA, Directeur des Études Doctorales
Université Pasquale Paoli

Objet : demande de dérogation

Monsieur le Président de l'Université,

N'étant pas encore habilité à diriger des recherches doctorales, j'ai l'honneur de m'adresser à vous afin de vous soumettre une demande de dérogation pour diriger la thèse de Monsieur Romain RICHARD-BATTESTI, dont le projet porte le titre suivant : « Insularité et roman policier moderne. Les influences de la mondialisation sur la traduction littéraire » (9^e section). Cette demande de dérogation est motivée par l'absence actuelle d'enseignant possédant une HDR. Or, Je suis le seul MCF engagé dans cette procédure d'habilitation. J'espère que vous voudrez bien prendre en considération ma requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Président de l'Université de Corse, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

M. ISOLERY Jacques

Projet de Recherche

Identification

Doctorat de : Langues et cultures françaises

Etudiant : Romain RICHARD-BATTESTI

Directeur de thèse : Jacques ISOLERY

Sujet de thèse : *Insularité et roman policier moderne : les influences de la mondialisation sur la traduction littéraire.*

Présentation

Présentation explicite du sujet

Nous tenterons au cours de ce travail de mettre en lumière les influences de la mondialisation sur la traduction. Pour ce faire, nous nous intéresserons au thème de l'insularité dans le roman policier au XXème et XXIème siècle.

Si l'insularité a été une grande source d'inspiration pour l'imaginaire humain, ce thème peut revêtir divers aspects et être appréhendé de différentes façons (écriture insulaire et ses auteurs, l'île comme espace clos, l'île comme espace d'ouverture sur le monde). Afin d'éclairer notre hypothèse selon laquelle la mondialisation exerce une influence sur la traduction, nous nous concentrerons sur l'évolution de l'image de l'île dans le roman policier, un des genres les plus répandus actuellement dont le succès tient non seulement à ses caractères structurels mais aussi à un certain usage prosaïque de la langue. Confronter littérature, traduction et mondialisation permet de faire jaillir plusieurs questions. Si le phénomène de mondialisation a posé les bases d'une société extra-communicative (omniprésence d'internet, facilités de communication d'une culture à l'autre), la traduction est devenue une activité quasi quotidienne et à la portée de tous notamment grâce aux logiciels de traduction en ligne : qu'en est-il donc de son évolution ? La confrontation de plus en plus fréquente à l'autre, à l'étranger, tend-elle vers une déperdition sémiotique ? Quels sont les effets de cette société sur l'écriture et sur la réception ? De quelle façon la traduction agit-elle finalement sur l'esprit ?

Evolution du thème de l'insularité dans le roman policier au XXème et XXIème siècle
Evolution de la société, des technologies, mondialisation et rôle croissant de la traduction
↓ Quels sont les effets ? Peut-on parler de déperdition sémiotique dans l'acte traduisant ou d'une écriture plus traduisible ?

Argumentaire

S'il est établi que l'île demeure une source d'inspiration pour l'écrivain, ce travail aura vocation à démontrer que son influence peut également s'exercer sur d'autres acteurs de l'espace littéraire. Lieu mythique, chargé et de symbolisme (l'île comme espace d'enfermement, l'île comme espace d'ouverture sur le monde, l'île représentation de l'homme-terre), l'île devient par là même un lieu métaphorique privilégié pour l'expression du développement de soi et d'une prise de conscience identitaire.

Traduire une langue, une image, revient à rechercher le sens originel profond ou comme le disait Walter Benjamin, le pur langage (*ur-sprache*). Cette tâche si dure soit-elle (Antoine Berman parlait d'ailleurs de la traduction en tant qu'*épreuve* de l'étranger) est au cœur de la société actuelle dans laquelle les cultures se rencontrent, se confrontent et se mélangent volontairement ou non, dans le processus de mondialisation. Etudier les représentations de l'île dans un des genres les plus répandus ces dernières décennies et s'intéresser à leurs évolutions tant en langue source qu'en langue cible nous offrira la possibilité de porter un regard nouveau non seulement sur la thématique insulaire en littérature, mais aussi sur un genre spécifique soumis à la problématique de la traductologie.

M. ISOLERY Jacques
MCF. U.F.R. Lettres, Langues,
Arts et Sc. Humaines
Université Pasquale Paoli
20250 Corte

Nice, le 18 juillet 2010

Monsieur le Président de l'Université de Corse

sous couvert de

Monsieur COSTA, Directeur des Études Doctorales
Université Pasquale Paoli

Objet : demande de dérogation

Monsieur le Président de l'Université,

N'étant pas encore habilité à diriger des recherches doctorales, j'ai l'honneur de m'adresser à vous afin de vous soumettre une demande de dérogation pour diriger la thèse de Monsieur Marc-Antoine COGGIA, dont le projet porte le titre suivant : « Personnel du récit épique et processus d'individuation dans l'œuvre de Tolkien et le *Mémorial de Sainte-Hélène* de Napoléon Bonaparte » (9^e section).

Cette demande de dérogation est motivée par l'absence actuelle d'enseignant possédant une HDR. Or, Je suis le seul MCF engagé dans cette procédure d'habilitation.

J'espère que vous voudrez bien prendre en considération ma requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Président de l'Université de Corse, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

M. ISOLERY Jacques

Projet de Recherche

Identification

Doctorat de : Langues et cultures françaises

Etudiant : Marc-Antoine COGGIA

Directeur de thèse : Jacques ISOLERY ; Françoise GRAZIANI

Sujet de thèse : Personnel du récit épique et processus d'individuation dans l'œuvre de Tolkien et le *Mémorial de Sainte-Hélène* de Napoléon Bonaparte.

Présentation

L'entame de cette thèse permettra d'aborder une vision plus large du mémoire de recherche réalisé en Master.

A travers ce sujet de thèse, le doctorant montrera le lien fort qui unit les travaux du psychiatre suisse Carl Gustav Jung à l'œuvre littéraire de John Ronald Reuel Tolkien, malgré le fait qu'ils n'aient jamais eu de contact et n'aient jamais eu la possibilité de débattre de leurs travaux. Afin de mettre en évidence ce fait, il faudra comparer la réflexion de Jung aux différents personnages créés par Tolkien, ainsi qu'à interpréter leurs évolutions respectives dans les différentes œuvres de l'auteur anglais, pour établir au final l'étroit rapport entre une analyse jungienne ; au moyen du processus d'individuation, et l'ensemble de l'œuvre faërie de Tolkien.

De même, il est possible de lier l'écrivain Napoléon Bonaparte aux relations privilégiées qui existent entre les travaux de Jung et Tolkien. La vie de Bonaparte semble également suivre le processus d'individuation énoncé par Carl Gustav Jung. Il se rapproche, par ses choix ou son caractère, de certains personnages tirés de la plume de Tolkien.

Le choix de ce sujet traduit le souhait de montrer un nouveau visage, une nouvelle appréciation du rapport surprenant qui existe entre Jung, Tolkien et Bonaparte. A ce jour, on ne trouve aucune analyse poussée de ce thème en France, et cette thèse propose de mettre en lumière la complexité du processus d'individuation à travers la comparaison du récit épique de Bonaparte et la mythologie féerique de J.R.R. Tolkien.

La thématique de ce projet de thèse offre un intérêt certain dans le cadre régional car il traite d'une vision méconnue du personnage que représente Napoléon Bonaparte. Le schéma développé par Jung, et que l'on retrouve dans l'évolution des personnages de Tolkien, correspond à la vie de l'empereur corse. Nous soulevons là une curiosité remarquable, qui ne semble pas être aujourd'hui excessivement développée.

Ces ressemblances, mais également ces différences que l'on propose de mettre en relief à travers le processus d'individuation amènent à regarder d'un autre angle le personnage de Napoléon Bonaparte. La Corse s'ouvre au mélange, à l'intime relation partagée par mythologie et le récit épique de Bonaparte par l'entreprise de ce doctorat. Le processus d'individuation apparaît tout au long de la voie choisi par le militaire Bonaparte, qui le décrit avec ses mots dans *Le Mémorial de Sainte-Hélène*.

Cette thèse est novatrice, elle propose une interrogation nouvelle ; qui n'a pas encore trouvé de réponse. Elle cherche à savoir quels aboutissements l'individuation entraînent chez les personnages de Tolkien, comme chez Napoléon Bonaparte.

Annexe-Point 10 – PV Conseil ED du 17-09-2010
Thèses et projets de thèses
Candidatures à un contrat doctoral

	Projet de thèse	Type Bac+5	Aspects scientifiques	Applicabilité à la Corse
<p>BAZZALI Ophélie 22 ½ ans UMR SPE Projet : RN</p>	<p>Mention : Chimie organique et analytique (31°) Secteurs scientifiques : Chimie ; Phytochimie Sujet : Application de la RMN du C-13 pour l'étude de la métabolomique des PPAM. Direction : Pr Ange Bighelli</p>	<p>Master « Phytochimie – Pharmacologie- Cosmétiques » Université de Corse Obtention : juillet 2010 Moyenne M1 : 14,78 Moyenne M2 : 16,19 Péréquation : 15,72</p>	<p>Projet s'inscrivant dans la thématique plus générale « qualité, analyse, caractérisation des ressources naturelles » 'CPER 2009-2013</p>	<p>Contribution à la valorisation de la filière PPAM en Corse en proposant la création d'un site Internet permettant de mettre en ligne les données analytiques dont dispose l'Université de Corse depuis près d'une vingtaine d'années.</p>
<p>CRISTOFARI Gregory 24 ans UMR SPE Projet : RN</p>	<p>Mention : Chimie organique et analytique (31-32°) Secteurs scientifiques : Chimie analytique et organique ; Agronomie et Environnement Sujet : Extraction et identification des substances valorisables des Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales et des Agrumes. Direction : Pr Jean Costa et MCF Julien Paolini</p>	<p>Master « PC2 » Université de Corse Obtention : juillet 2010 Moyenne M1 : 11,74 Moyenne M2 : 15,10 Péréquation : 13,98</p>	<p>Finalité : Appréhender les PPAM dans le cadre plus général de la préservation de la Biodiversité. Programme de recherche complet et cohérent (i) sur le suivi de la qualité des huiles essentielles issues de plantations et (ii) sur la possibilité de valoriser les coproduits de la distillation (drèches, hydrolats) afin d'envisager une meilleure valorisation de la biomasse</p>	<p>Base pour les programmes de protection (IGP) et de mise en culture de PPAM. Programme complémentaire de celui mis en place par le syndicat des producteurs d'huiles essentielles sur les peuplements spontanés et auquel l'équipe est associée – Partenariats avec l'ODARC (filiale PPAM) et avec l'INRA (Agrumes, San Giuliano).</p>
<p>DAAGI Manelle 25 ans UMR LISA Projet : DTDD</p>	<p>Mention : Histoire et Civilisations ; mondes modernes et contemporains (22°) Secteurs scientifiques : Histoire moderne et contemporaine / Economie, Sociologie Sujet : Le phénomène migratoire en Corse et à partir de la Corse à l'époque contemporaine. Direction : Pr Antoine-Marie Graziani</p>	<p>Master « Sciences de l'Homme et de la Société » Obtention : juillet 2010 Moyenne M1 : 11,29 Moyenne M2 : 14,63 Péréquation : 13,51</p>	<p>Analyse du niveau de vie et de bien-être des migrants ; rôle des réseaux de parenté et des autres réseaux sociaux. Etude de l'impact d'évènements historiques majeurs sur les flux migratoires</p>	<p>Etude des déterminants économiques de l'émigration et de l'immigration en Corse.</p>

<p>FIESCHI Réjane 23 ans UMR SPE Projet : M2PE</p>	<p>Mention : Mathématiques appliquées (26°) Secteurs scientifiques : Mathématiques Sujet : Résolution d'une équation des ondes non linéaire en dimension 2. Direction : MCF-HDR Jean-Martin Paoli et MCF Alain Hertzog</p>	<p>Master « Mathématiques et Applications » Université de Corse Obtention : juillet 2010 Moyenne M1 : 13,10 Moyenne M2 : 15,47 Péréquation : 14,68</p>	<p>Projet s'intégrant dans un laboratoire contenant des équipes d'acoustique étudiant les courants marins en Méditerranée, la gestion de l'eau et les risques majeurs (tsunamis)</p>	<p>Résolution théorique et numérique d'un problème hyperbolique particulier se posant en Corse (barrage du Rizzanese, crues), ondes de choc dans l'eau : mascaret, fonds marins, génie côtier...</p>
<p>MARCANTONI Vincent 28 ½ ans UMR SPE Projet : M2PE</p>	<p>Mention : Mathématiques appliquées (26°) Secteurs scientifiques : Mathématiques Sujet : Existence locale de la solution de systèmes hyperboliques généraux de dimension 1 lorsque la donnée initiale est grande Direction : MCF-HDR Jean-Martin Paoli et MCF Alain Hertzog</p>	<p>Master « Mathématiques et Applications » Université de Corse Obtention : juillet 2010 Moyenne M1 : 12,00 Moyenne M2 : 14,00 Péréquation : 13,33</p>	<p>Projet s'intégrant dans un laboratoire contenant des équipes d'acoustique étudiant les courants marins en Méditerranée, la gestion de l'eau et les risques majeurs (tsunamis)</p>	<p>Résolution théorique et numérique d'un problème hyperbolique particulier se posant en Corse (barrage du Rizzanese, crues), ondes de choc dans l'eau : mascaret, fonds marins, génie côtier...</p>
<p>MAZIERE Christelle 26 ans UMR LISA Projet : ICPP</p>	<p>Mention : Sciences de l'Education (70°) Secteurs scientifiques : Sciences Humaines / Sciences de l'Education Sujet : la transmission du Patrimoine par l'Enseignement des Arts. Direction : Pr Bruno Garnier et Pr Alain Kerlan (Lyon 2)</p>	<p>Master « Gestion de la Diversité » Obtention : juillet 2010 Moyenne M1 : eqvce Moyenne M2 : 14,56 Péréquation :</p>	<p>Problématique : en quoi l'enseignement des Arts participe à la transmission du Patrimoine ? Démonstration qu'un enseignement des différentes manifestations artistiques permet de construire une définition d'un Patrimoine</p>	<p>Approche humaniste contemporaine consistant à développer la connaissance du patrimoine comme moyen de limer la conscience d'un sentiment d'inégalité entre les cultures.</p>
<p>NASSIF Younane 25 ½ ans UMR SPE Projet : EnR</p>	<p>Mention : Energétique et génie des Procédés (62°) Secteurs scientifiques : Energétique ; Electricité Sujet : Utilisation de moyens de stockage à court et moyen termes pour intégration dans petits réseaux. Direction : MCF-HDR Gilles Notton et MCF-HDR Nicolas Heraud</p>	<p>Master « Systèmes électroniques et Génie électrique option Génie électrique » Ecole Polytech' Nantes Obtention : juillet 2009 Moyenne M1 : - Moyenne M2 : 12,67 Péréquation :</p>	<p>En raison des particularités énergétiques des îles, le caractère aléatoire des sources d'EnR font que leur participation à la production ne peut excéder 30% de la puissance appelée à chaque instant. Une solution consiste à stocker l'énergie. C'est l'objectif du travail proposé en faisant une analyse des différents moyens proposés et de modéliser leur fonctionnement afin d'estimer l'impact positif qu'ils peuvent entraîner</p>	<p>Le problème énergétique est réel dans les îles ; Si l'on veut augmenter la part des EnR, il convient d'étudier la possibilité de coupler des moyens de stockage et de tampon d'énergie. Il est indéniable que cette problématique est essentielle pour la Corse dans le cadre de son développement économique et énergétique à moyen terme.</p>

<p>OKBI Ep. MHADI Marina 27 ½ ans UMR LISA Projet : ICPP</p>	<p>Mention : Sciences de l'Education (70°) Secteurs scientifiques : Sciences de l'Education / Sociologie Sujet : Ecole, intégration et construction identitaire : le cas des enfants nouveaux arrivants marocains sur le Grand-Bastia Direction : Pr Bruno Garnier et MCF Didier Rey</p>	<p>Master « Gestion de la Diversité » Obtention : juillet 2010 Moyenne M1 : 12,08 Moyenne M2 : 16,80 Péréquation : 15,23</p>	<p>Les marocains constituent la 1^{ère} minorité de la Région Corse, elle n'a fait l'objet que de peu d'ouvrages. Suivi des enfants nouveaux arrivants depuis le départ de leur pays d'origine à leur arrivée au sein de la société corse</p>	<p>Les changements socio-démographiques de la Corse. L'immigration représente un facteur de mutations pour la société corse moderne.</p>
<p>TOMA Samuel 23 ans UMR SPE Projet : TIC</p>	<p>Mention : Informatique (27°) Secteurs scientifiques : Informatique ; Génie Informatique, Automatique Sujet : Méthodologie de détection et d'identification des défauts multiples dans les systèmes à partir d'évènements discrets et de réseaux de neurones : Applications aux aérogénérateurs. Direction : Pr Dominique Federici et MCF Laurent Capocchi</p>	<p>Master « Informatique spécialité S2I Pro Egypte » Ecole Polytech' Nantes Obtention : juillet 2009 Moyenne M1 : 16,60 Moyenne M2 : 16,10 Péréquation : 16,27</p>	<p>Concept de l'équipement proposé différent de l'existant. L'idée est de concevoir un système entièrement numérique basé sur un réseau de neurones capables d'apprendre les signatures des défauts dans un système dynamique complexe</p>	<p>Intégration dans le cadre de la politique énergétique de la CTC. A terme, les techniques développées dans le cadre de cette thèse permettront d'assurer la surveillance à distance des parcs éoliens afin de pallier les difficultés d'accessibilité et de disponibilité</p>
<p>TOMASI Pierre Antoine 23 ans UMR LISA Projet : DTDD</p>	<p>Mention : Droit public (02°) Secteurs scientifiques : Politique de gestion durable des territoires Sujet : Le pouvoir normatif régional : une approche comparative (Italie, Espagne, France) Direction : Pr Jean-Yves Coppolani et Pr Jacques Bourdon (Aix-Marseille)</p>	<p>Master « Droit des Collectivités territoriales » Obtention : juillet 2010 Moyenne M1 : 15,50 Moyenne M2 : 15,57 Péréquation : 15,55</p>	<p>Quelle est la réalité du « pouvoir régional » ? Qu'est-ce que le pouvoir normatif régional ? Il fait l'objet de nombreuses incertitudes non seulement à l'aune de la capacité politique des élus et des institutions régionales mais aussi à celles des contraintes normatives étatiques et communautaires.</p>	<p>Après 20 ans de réforme dans un contexte troublé, quels sont les moyens juridiques et politiques dont dispose précisément l'autorité régionale pour influencer sur le développement de la Corse. Comment ces moyens sont-ils utilisés ? De quelles limites souffrent-ils ?</p>
<p>ZANARDI Annelise 23 ans UMR LISA Projet : ICPP</p>	<p>Mention : « Histoire et Civilisations ; mondes anciens (21°) Secteurs scientifiques : Sciences Humaines et Sociales / Histoire Sujet : Les relations politiques des seigneurs au Moyen-âge en Corse : Etudes approfondies et essai de modélisation de réseaux sociaux d'après la <i>Chronique</i> de Giovanni della Grossa Direction : Pr Jean-André Cancellieri</p>	<p>Master « Sciences de l'Homme et de la Société » Obtention : juillet 2010 Moyenne M1 : 12,15 Moyenne M2 : 14,91 Péréquation : 13,99</p>	<p>Etude de l'organisation politique et de l'économie propre aux structures féodales des seigneurs insulaires. Traitement informatique des données extraites de la <i>Chronique</i> de G. della Grossa ; modélisation des informations ; réalisation de diagrammes permettant de visualiser les différents niveaux de relations entre le suzerain et les vassaux.</p>	<p>La structure du clan en Corse est une constante de la société insulaire et c'est à la période médiévale que l'on trouve les premières sources d'informations</p>

<p>ZANARDI Annick 26 ans UMR LISA Projet : ICPP</p>	<p>Mention : Cultures et Langues régionales (73°) Secteurs scientifiques : Histoire démographique / Economie, Sociologie Sujet : Les Communautés de l'Alta Rocca : relations, évolution et mutations à l'époque moderne et au XIX° siècle. Direction : Pr Antoine Laurent Serpentine</p>	<p>Master « HAHIM » Obtention : juillet 2010 Moyenne M1 : 12,40 Moyenne M2 : 15,70 Péréquation : 14,60</p>	<p>Etude des relations entre les Hommes et l'Espace de l'Alta Rocca sous l'angle d'une étude démographique sociale et économique.</p>	<p>Le recueil, l'analyse et la mise en image des sources archivistiques permettront de mettre en lumière les mutations fondamentales qui ont traversées la société corse</p>
--	--	--	---	--

**Thèse présentée pour l'obtention du grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE CORSE**

Mention : Aaaaaaaaaaaa

Soutenu publiquement par

PRENOM NOM

le 99 xxxxxxxx 201x

**Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre
Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre
Titre Titre. Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre**

Jury

Rapporteurs :

Mr Xxxxx Yyyyyy, Professeur, Université de Zzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr-HDR, Université de Zzzzzz

Examineurs :

Mme Xxxxx Yyyyyy, Professeur, Institut Zzzzzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr, Université de Zzzzzz
Mme Xxxxx Yxxxxx, DR, Centre de Zzzzzz

Directeur(s) :

Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr-HDR, Université de Zzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr-HDR, Université de Zzzzzz

Invité(s) : (éventuellement sinon ne pas faire apparaître)

Mr Xxxxx Yyyyyy, Chef d'entreprise, Zzzzzz

N° d'enregistrement au fichier central des thèses :.....